CRÉER SON ÉCOLE

QUI VEUT LA PEAU DES ÉCOLES LIBRES ?

Dossier de presse de rentrée 2026 de l'association *Créer son école*, le mercredi 9 septembre, dans les locaux de Ma Petite École Montessori (Paris 15e)

© École de la Providence (11)

Toutes les statistiques et données sont à retrouver sur la page de l'**Observatoire de la liberté d'enseignement**, sur le site Internet de *Créer son école* : https://creer-son-ecole.com/sinformer/observatoire-de-la-liberte-denseignement/

Le souvenir de la grande manifestation de 1984 pour défendre l'école libre marque vivement les esprits.

Sommaire

4 Carte des écoles libres à la rentrée 2026

5 Analyse politique

5-15 Qui veut la peau des écoles libres ?

16 Les statistiques des ouvertures de la rentrée 2026

17 Méthodologie statistique

19 85 ouvertures à la rentrée 2026

21 Statistiques des établissements hors contrat en activité en 2026

23 Nombre d'élèves scolarisés dans le privé hors-contrat

26 Analyse des ouvertures d'école à la rentrée 2026

32 Mais combien d'écoles ferment ?

33 Liste nominative des écoles

34-43 Liste nominative des 85 nouvelles écoles libres ouvrant cette année scolaire (classées par niveau)

44 Carte d'identité de Créer son école

45 Qui sommes-nous ?

46 Contact Presse

47 Remerciements

© Créer son école - Conférence de rentrée du 09/09/2026

Carte des écoles libres à la rentrée 2026

(Source : *Créer son école*)

👋 **Consultez notre carte interactive en ligne :**
https://creer-son-ecole.com/annuaire-des-ecoles-independantes/carte-interactive/?_etiquette_structure=projet-2026

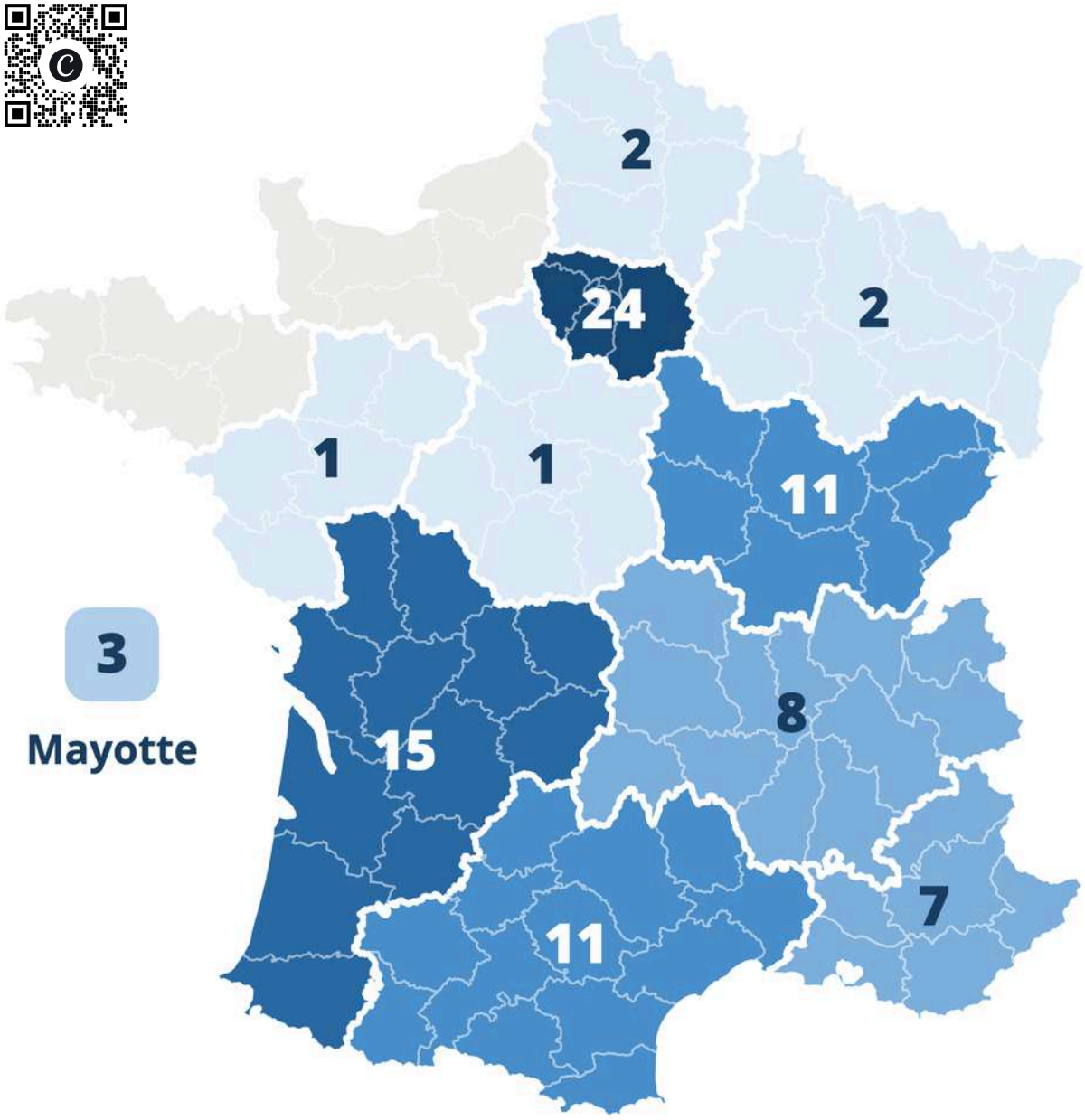

Nombre d'ouvertures d'école par région à la rentrée 2026

➤ **85 nouvelles écoles indépendantes voient le jour cette rentrée, partout en France.**

Analyse politique

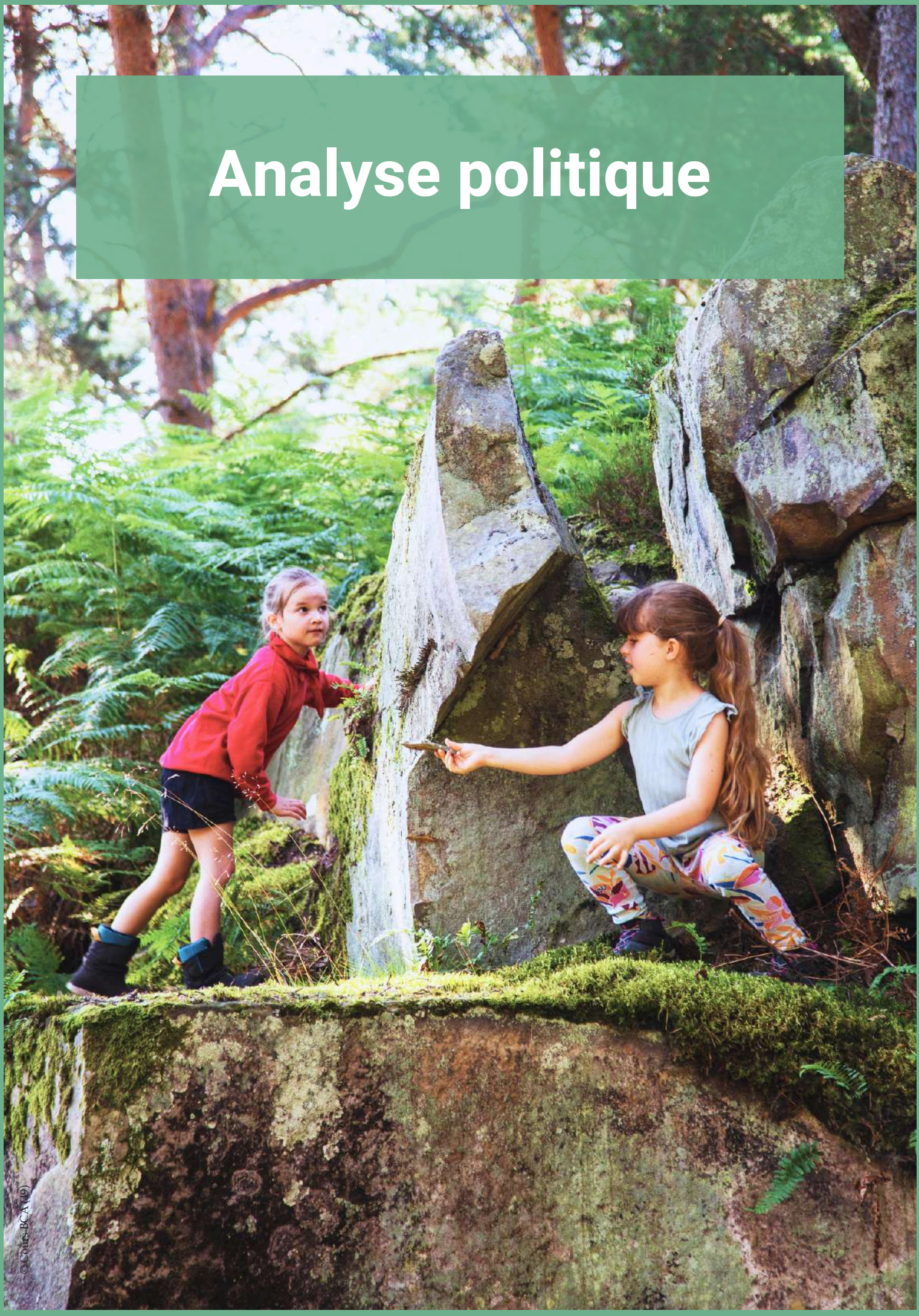

© Cours BCA (9)

Qui veut la peau des écoles libres ?

Le contexte politique est tendu pour les écoles privées hors contrat autant que pour les écoles sous contrat. Le moment n'est-il pas venu qu'au-delà de leurs différences, elles se coordonnent pour faire respecter leurs droits ?

1. UN CONTEXTE POLITIQUE TENDU

- **Le hors contrat : pied de nez insupportable à l'institutionnalisme centralisateur**

Les écoles privées hors contrat sont objectivement très marginales dans le paysage éducatif français. Elles scolarisent à peine plus d'1% des élèves. Mais elles représentent **un signe de contradiction** : elles connaissent une croissance solide (85 ouvertures supplémentaires en 2026), au moment où les écoles publiques et sous contrat sont contraintes de fermer des milliers de classes.

80% de ces créations sont non-confessionnelles. Elles relèvent en outre de visions du monde très variées, et sont portées par des parents d'élèves et pédagogues allant de la gauche écologique à la droite forte. Alors que craint-on ? Que parmi elles, sous couvert de pluralisme scolaire, se glissent des écoles de fanatiques endoctrinant dangereusement les enfants ? Mais l'État est déjà équipé pour pallier ce risque, avec de très importantes capacités de contrôles et de sanctions. Cela pose d'ailleurs la pertinence d'une Éducation nationale juge et partie, opérateur et régulateur de ses "concurrents". Les inspections se multiplient dans tout le territoire, toujours plus inquisitoriales. Et la loi permet des fermetures administratives (donc sans passer préalablement par le juge) particulièrement faciles à mettre en œuvre et donc peu protectrices des libertés éducatives et associatives des citoyens. Les écoles hors contrat sont aujourd'hui plus contrôlées que les écoles publiques ou sous contrat. Alors qu'est-ce qui fonde donc les opposants des écoles hors contrat à s'acharner contre elles ?

Il nous apparaît que c'est le principe même de leur existence qui pose problème. De la même manière que dans l'Ancien Régime, avant l'adoption du "*cujus regio, ejus religio*" en 1555 à la Paix d'Augsbourg, l'Église catholique imposait une vision unanimiste de l'adhésion religieuse en ne laissant pas d'espace possible à des minorités (si l'on met de côté les juifs, mais avec un statut bien précaire), les adversaires de l'école libre sont acquis à l'idée qu'il ne peut y avoir d'autre voie que l'école publique laïque et centralisée pour former de véritables républicains et faire vivre la République universaliste. L'école privée sous contrat n'est que tolérée. Ses adversaires veulent la supprimer, conformément au Serment de Vincennes, du 19 juin 1960, qui n'a rien perdu de son actualité. On se souvient que le CNAL avait alors réuni 400 000 personnes et 11 millions de signataires pour réclamer solennellement la fin des financements publics de l'école libre, après l'adoption de la loi Debré. Qu'on puisse aller à l'universel par l'enracinement dans une communauté éducative précise, le cas échéant avec une spiritualité particulière, en mobilisant des parents-citoyens localement sans se soucier des mots d'ordre d'institutions publiques lointaines, n'est pas une option acceptable pour eux. Ils n'admettent pas davantage que ces écoles reposent sur des professeurs bien plus préoccupés de trouver des méthodes qui marchent que de débattre du dernier avis de grève de leur syndicat ou de mettre en œuvre des circulaires gouvernementales.

L'attitude des parents d'élève du hors contrat est tout autant décriée : ils veulent participer à la vie de l'école, mettre en œuvre des solutions éducatives main dans la main avec les enseignants, être reçus et écoutés facilement par le directeur et les professeurs à chaque fois qu'ils l'estiment nécessaire. Au fond, alors que la Nation n'arrive plus à se réunir autour d'une vision et de valeurs partagées, les écoles hors contrat offrent un univers cohérent auquel il est possible de se rallier sur une base contractuelle et de collaborer à échelle humaine. Chaque école constitue une petite République avec ses règles et ses citoyens. En permettant un fort investissement au niveau local, elles préparent justement à l'exercice d'une citoyenneté active au niveau national ou au-delà.

À l'opposé de ceux qui tendent la main en demandant plus de moyens publics, elles incarnent une France qui s'assume, qui pose un diagnostic et construit des solutions, sans attendre d'encouragement, de financement ou d'approbation particulière de la puissance publique et des institutions en général.

Elles relèvent de ce génie français de l'entrepreneuriat indépendant. Elles font penser à John F. Kennedy qui, dans son discours d'investiture de 1961, avait dit : "Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays." Dans un pays étatiste comme le nôtre, ce n'est pas une posture habituelle.

Guillaume Trichard ouvre son mandat en réclamant d'en finir avec les écoles hors contrat.

- **Le Grand Orient "excommunie" les écoles hors contrat**

Guillaume Trichard, Grand Maître du Grand Orient, a déclaré dans les colonnes du Figaro, dès le lendemain de sa réélection fin août, qu'il estimait que les écoles privées hors contrat n'ont pas leur place dans la République.

Il est en apparence stupéfiant qu'au regard des problèmes abyssaux rencontrés par l'Éducation nationale, la première obédience maçonnique semble accorder une priorité à l'éradication de l'école privée hors contrat. Mais le G.O., politique s'il en est, fait … de la politique. On capitalise plus facilement sur la haine contre la quintessence de l'école libre que sur l'adhésion positive à une réforme précise de l'Éducation nationale.

Si sa grande préoccupation est de pouvoir rassembler au deuxième tour, alors son analyse est que la guerre scolaire est un catalyseur dont on ne saurait se passer, et il est à prévoir que les attaques fusent contre l'école libre, qu'elle soit sous contrat ou hors contrat. Le Grand Orient, comme la FCPE, la CNAL ou la Ligue de l'enseignement ne renonceront pas à obtenir enfin le monopole éducatif de l'État, pensé par Robespierre et La Chalotais, qui passe par la réduction voire la suppression du financement public de l'école libre, en mettant à profit la crise budgétaire, la baisse démographique ou l'affaiblissement politique – savamment entretenu – de l'Enseignement catholique après l'affaire Bétharram.

- **Baisse démographique**

Le gouvernement annonce une baisse de 1,7 million d'élèves en 10 ans, mais les simulations évitent sans surprise la question de la répartition de cette baisse entre écoles publiques et privées sous contrat. La coutume politique issue de 1984 des "80/20" serait-elle trop imprécise pour fournir une méthode utile ? Cela signifie qu'on rendrait – au niveau national – 20 postes budgétaires dans le privé à chaque fois qu'on en rendrait 100 dans le public. Mais comment le décliner au niveau des académies et des établissements ? **Il faudra arbitrer entre le maintien d'une offre scolaire de proximité économiquement viable (maintien d'une école de proximité, que celle-ci soit publique ou privée sous contrat) et la guerre scolaire (pas de transfert d'élèves du public vers le privé)**. Selon les territoires, la question se pose très différemment. Qui saura assumer politiquement de garder une école privée en fermant une école publique, en certaines parties du territoire ?

© Créer son école - Conférence de rentrée du 09/09/2026

Les cartes montrent le caractère très inégal de la répartition des écoles privées sous contrat sur le territoire.

Si des territoires sont laissés sans école de proximité ou au contraire sont contraints à avoir des classes publiques ou privées surchargées, alors s'exprimera inexorablement une demande d'établissement ou de classes hors contrat. **Les écoles privées hors contrat se multiplieront alors, sauf à ce que la ruralité soit désertée par les familles**. Il serait consternant qu'on laisse les campagnes se désertifier sous prétexte qu'on refuse de faciliter l'implantation d'écoles associatives conçues notamment pour avoir un coût/élève réduit.

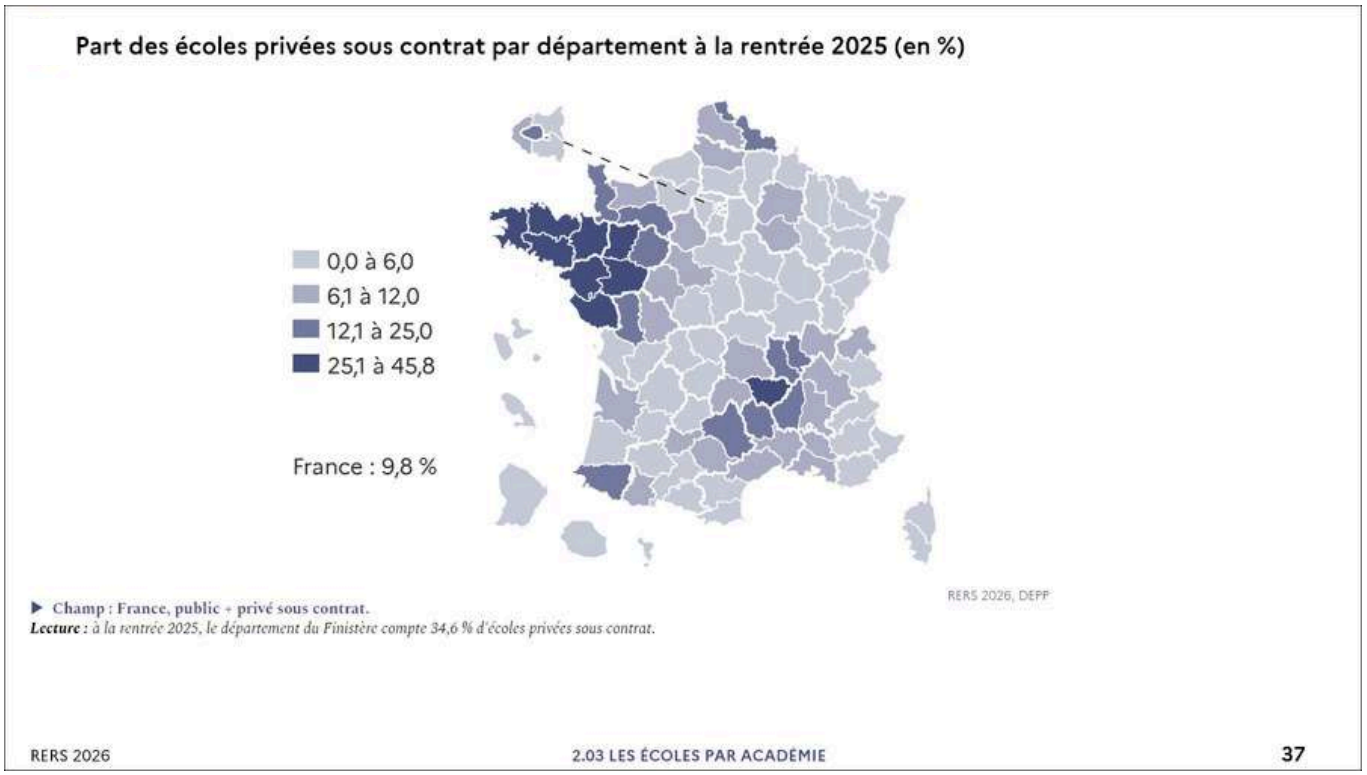

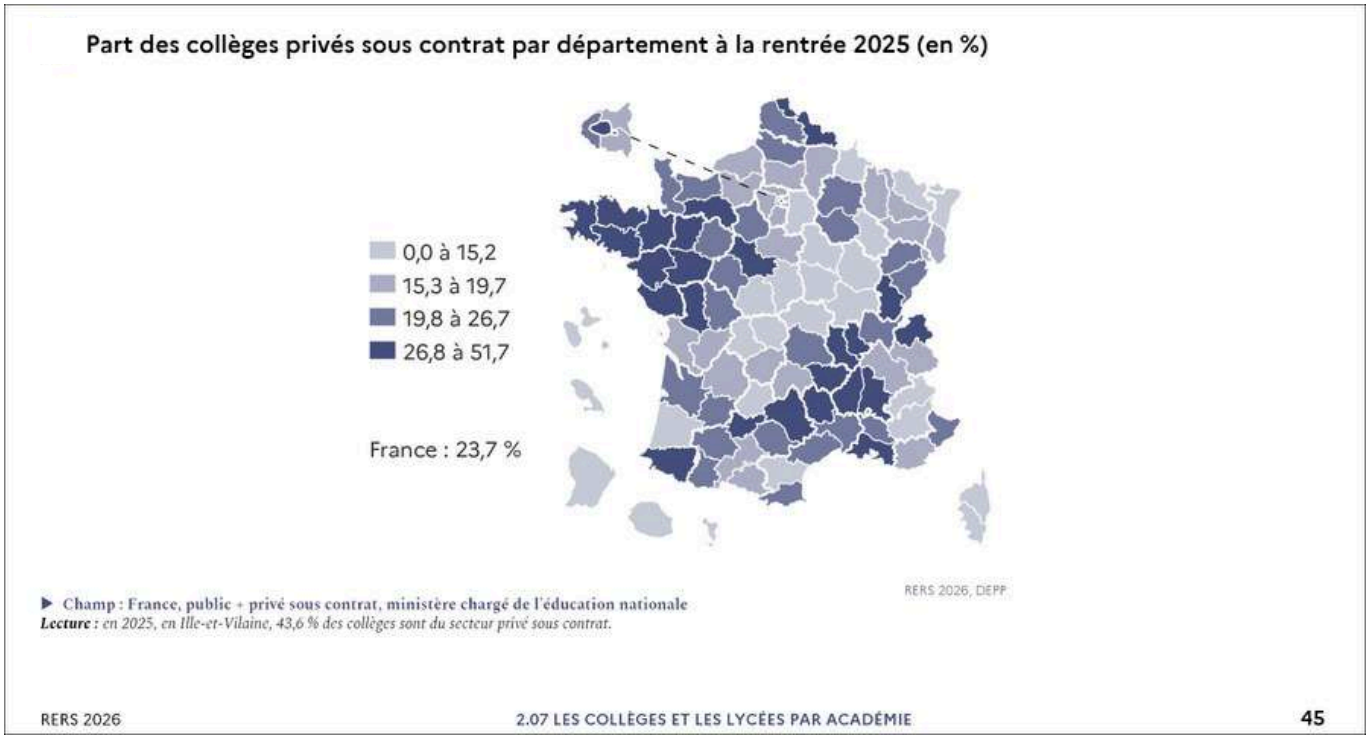

- **Des caisses de l'État qui sont vides**

La gauche a construit sa doctrine éducative sur l'exigence que l'argent public ne profite qu'à l'école publique et que ces financements soient en constante augmentation, quoi qu'il en coûte. C'est la fameuse ritournelle syndicale du "Plus de moyens". Dans le même temps, les syndicats se sont activés pour éviter de faire dépendre les financements de la mesure d'une quelconque performance académique ou de quelque critère que ce soit (hormis l'inscription en zone d'éducation prioritaire). Aujourd'hui, avec une dette de 3 536 milliards d'euros représentant 117,5% de notre PIB, cette revendication politique ne peut plus prospérer. Il va falloir trouver des revendications de rechange. Cependant, si l'école publique ne redresse pas la qualité de ce qu'elle offre aux familles tout en perdant en moyens financiers et en niveau de sécurité, elle assistera impuissante au départ vers le privé de plus en plus de familles qui voteront avec leurs pieds. Si le privé sous contrat est bloqué dans sa croissance pour des raisons aussi idéologiques que financières, ce sont les écoles privées hors contrat qui se développeront à titre substitutif. **Se posera de plus en plus bruyamment la question de la légitimité politique de maintenir une politique de l'offre scolaire en refusant de passer à une politique de la demande**. Jusqu'à quand pourra-t-on refuser aux Français de choisir librement l'école de leurs enfants et d'accéder à l'école privée, s'ils considèrent qu'elle est leur meilleure option ? Jusqu'à quand fermera-t-on des classes pleines ou refusera-t-on d'octroyer de nouveaux contrats lorsqu'il y a des listes d'attente, sous prétexte qu'il est idéologiquement insupportable de collaborer au transfert d'élèves du public vers le privé sous contrat ?

Si les parents d'élèves s'organisent réellement, comme ils ont su le faire en 1984, alors il deviendra politiquement intenable de continuer à rationner l'accès au privé et de subventionner le maintien d'un public de plus en plus déserté par les familles. Les prochaines années le diront.

- **Hystérisation des critiques à l'égard de la place de l'école privée en général, dans le contexte de la campagne électorale**

L'éducation n'est généralement pas considérée par la classe politique comme un thème significatif pour une élection présidentielle. Pourtant, cela pourrait changer en 2027 en raison du poids de LFI et de sa capacité à imposer des thématiques clivantes. Il y a une urgence objective à porter un coup fatal à l'école libre avant qu'elle ne devienne trop forte. En effet, la demande populaire d'accès à l'école libre est de plus en plus soutenue, ce qui incite les adversaires de l'école libre à la dissuader de manière de plus en plus offensive. Le sondage Odoxa-IFRAP du 1er septembre 2026 montre que 65% des parents estiment que les établissements privés sont meilleurs que les établissements publics et 56% des parents dont les enfants sont exclusivement scolarisés dans le public inscriraient au moins l'un d'entre eux dans le privé s'ils en avaient les moyens et si une place était disponible. Seuls 5% des sondés pensent que l'école publique est meilleure que la privée.

Pour les tenants de l'école publique, il est bien plus grave d'assister au transfert d'élèves du public vers le privé plutôt que de ne plus savoir assurer une éducation de bon niveau dans un cadre serein. La forte augmentation de l'insécurité à l'école, et notamment des attaques à l'arme blanche, le haut niveau du harcèlement scolaire, la difficulté à gérer des classes trop composites (avec des enfants porteurs de handicap, de troubles de l'apprentissage, non francophones ou en situation personnelle critique), le déploiement mal maîtrisé et non transparent des programmes d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans les écoles publiques, le nombre important d'heures de cours non remplacées, la baisse du niveau des professeurs même titulaires de CAPES ou d'agrégation : tout cela conduit un nombre croissant de parents à chercher refuge dans l'école privée sous contrat voire hors contrat.

Débat avec Violette Spillebout (députée Renaissance)

© Créer son école - Conférence de rentrée du 09/09/2026

Héritier de la culture du Serment de Vincennes, Jean-Luc Mélenchon sait que la lutte contre l'école privée peut constituer **un ciment précieux pour rallier et constituer des coalitions**. Il est plus facile de fédérer sur un rejet que sur une adhésion positive. La place qu'il a accordée à partir de 2017, et surtout 2022, à la satisfaction des revendications de la communauté musulmane ne l'a pas conduit pour autant à changer sa position sur l'école libre, même si les musulmans souhaitent pouvoir accéder aux écoles privées, qu'elles soient laïques, catholiques ou musulmanes.

La stratégie de Jean-Luc Mélenchon vis-à-vis des musulmans ne passe pas par le soutien à l'islam institutionnel ou à ses écoles, mais par la défense des droits des personnes et la lutte contre l'islamophobie. Il s'oppose fermement au développement des écoles libres, qui selon lui contribuent à une marchandisation de l'éducation et à une dérive libérale où l'éducation deviendrait un marché. Il en demande donc l'encadrement drastique ou la suppression.
S'agissant du privé sous contrat, l'objectif demeure celui du serment de Vincennes (suppression des financements publics à l'école privée). Les initiatives parlementaires de Paul Vannier depuis 2024 permettent de connaître les objectifs intermédiaires de Jean-Luc Mélenchon : multiplication des contrôles notamment financiers sur les écoles sous contrat, mise sous condition de mixité sociale des financements, et réductions des obligations de financement de la part de collectivités locales. Il est frappant de constater à quel point le rapport de la Cour des comptes a repris leurs propositions, allant jusqu'à préconiser la mise en place d'un contrat d'objectifs et de moyens revenant à transformer l'enseignement privé en délégataire de service public, avec un cahier des charges défini par l'État. Le rapport Vannier du 2 avril 2024 relatif au financement public de l'enseignement privé sous contrat invitait à créer un mécanisme de "*bonus-malus*" en modulant ou réduisant les subventions des établissements privés "en fonction de leur contribution à la ségrégation socio-scolaire". Il souhaite baisser les financements publics de 10 à 50% selon les écoles.

Édouard Geffray (© VA)

D'autres initiatives servent à marteler qu'un euro dépensé pour l'école publique, quelle que soit la dépense, est toujours plus légitime qu'un euro versé au privé. Ainsi dans le cadre du même budget 2025, un amendement d'appel de LFI proposait de transférer 6,2 milliards d'euros de crédits alloués à l'enseignement privé vers le public, afin de financer la gratuité totale de l'école publique (fournitures, cantines, transports). LFI propose aussi d'**abroger la "loi Carle" de 2009** qui oblige, sous certaines conditions, les communes à financer la scolarité d'enfants du public dans des écoles privées de communes voisines, d'**interdire les subventions versées volontairement par les collectivités locales** en plus de leurs dépenses obligatoires destinées aux écoles sous contrat.

2. LES ÉCOLES HORS CONTRAT DANS LA TOURMENTE

- **Un réflexe discriminatoire**

Dès qu'un dispositif nouveau est créé, le réflexe du législateur est d'en exclure les élèves du hors contrat. Le débat de 2020-2021 relatif à l'adoption de la loi sur le séparatisme a donné libre cours à des accusations arbitraires d'anti-républicanisme voire de séparatisme de la part des personnes attachées à la liberté d'éducation. Aucune preuve de ces allégations n'a jamais pu être adoptée, mais cela a marqué durablement les esprits.

- **Exclusion du futur concours général des collèges**

Si Édouard Geffray, ministre de l'Éducation nationale, a appelé à la recherche de l'unité et de l'excellence, cela ne convainc pas sa propre administration. Ainsi il nous a promis le 10 juin d'accueillir tous les candidats sans discrimination (cf. premier courrier *infra*) tandis que Caroline Pascal, la DGESCO, a éconduit le 9 juillet – sans s'excuser du revirement – les collégiens hors contrat (cf. second courrier *infra*). Ils n'auront pas le droit de se présenter à ce nouveau concours. Tout laisse à penser que le Ministère redoute que les candidats des écoles hors contrat se distinguent particulièrement à ce concours.

Cela témoigne d'un sens peu développé de l'inclusivité républicaine. Cette attitude de repli montre la peur du déclassement de l'Éducation nationale par rapport au privé. Une telle attitude poussera fatalement le milieu des écoles libres à déployer des tests, diplômes et concours non étatiques, qui alimenteront une forme de dissociation de destin entre les élèves du hors contrat et les autres.

Un concours général ouvert à tous selon Édouard Geffray

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le chef adjoint de cabinet

Paris, le 10 JUIN 2026

Madame la Présidente,

Monsieur Édouard GEFFRAY, ministre de l'éducation nationale, a bien reçu votre correspondance et m'a confié le soin de vous répondre.

Sensible à votre démarche et à votre intérêt pour le concours général des élèves, le ministre souhaite vous remercier de votre engagement qui rejoint son ambition en faveur d'une École exigeante et bienveillante, permettant à tous les élèves, d'où qu'ils viennent, d'aller au bout de leurs potentialités.

La première édition du concours général, qui se déroulera au cours de l'année scolaire 2026-2027, a vocation à stimuler l'ambition de tous les élèves et à les encourager à exprimer leurs talents. Elle participe de l'émulation indispensable à leur construction intellectuelle.

Les services de Madame la directrice générale de l'enseignement scolaire ne manqueront pas de vous renseigner quant aux modalités de participation et d'organisation de ce concours.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Gauthier WICKULER

Madame Anne COFFINIER
Présidente de l'Association Créer son École
25 Rue Sainte-Isaure
75018 PARIS 18

Référence à rappeler : BDC/2026005973/SC/CaC

110 rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07
Tél : 01 55 55 10 10

© Créer son école - Conférence de rentrée du 09/09/2026

Un concours général excluant les collégiens du hors-contrat selon Caroline Pascal (DGESCO)

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'enseignement scolaire

Service de l'instruction publique, de l'action et de l'accompagnement pédagogiques
Sous-direction des écoles, des collèges et des lycées généraux et technologiques

Paris, le 09 JUIL. 2026

N° DGESCO-D2026-003811

Bureau des collèges
DGESCO A1-2
Affaire suivie par :
Aurélie LETELLIER
Mél : aurelie.letellier@education.gouv.fr

Mission du pilotage des examens
Marie-Carmen DOMINGUES
marie-carmen.domingues@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier relatif à la création du concours général du collège et vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette nouvelle distinction destinée à valoriser l'excellence et l'engagement des élèves de collège.

Le concours général du collège s'inscrit dans la continuité du concours général des lycées, dont il reprend les grands principes d'organisation. Conformément au projet d'arrêté qui en fixe les modalités, il est ouvert aux élèves scolarisés dans les collèges publics, les établissements privés sous contrat avec l'État, les établissements français à l'étranger homologués, le Cned (dans les conditions prévues par le texte) ainsi que les lycées franco-allemands.

Les établissements privés hors contrat ne relèvent pas du champ d'application de ce dispositif. Ce cadre se justifie par la nature même de ce concours national, dont les épreuves sont conçues en référence directe aux programmes officiels de l'enseignement scolaire et visent ainsi à distinguer des élèves ayant suivi les enseignements prévus par ces programmes.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

La directrice générale de l'enseignement scolaire
Caroline Pascal

Madame la Présidente de l'association Créer son école
Anne Coffinier
anne.coffinier@creer-son-ecole.com

CPI : Monsieur le directeur de cabinet
Madame la Directrice des affaires financières du ministère de l'Éducation nationale

- **L'affaire des lycées de la défense**

Depuis quelques années, il était de notoriété publique qu'une discrimination larvée avait lieu à l'encontre des candidats en classe préparatoire militaire issus des lycées privés hors contrat. Les plus motivés faisaient donc un détour par un lycée public ou sous contrat pour "blanchir" leur CV.

Cet été la preuve de cette discrimination systémique a pu être apportée puisqu'un rapport de jury excluant par principe ces élèves de la possibilité de se porter candidats aux classes préparatoires militaires a été téléchargé sur la plateforme Parcoursup par le Prytanée National Militaire. Ainsi aucun élève du hors contrat n'a été retenu, même en liste d'attente. *Créer son école* a interpellé la ministre des Armées et organisé des recours contentieux contre la non-admission d'élèves du hors-contrat. À notre demande, Catherine Vauthrin a diligenté une enquête administrative (cf. communiqué *infra*), va publier cette semaine une circulaire bannissant toute future discrimination de la sorte dans tous les lycées de la Défense, a relevé de ses fonctions le chef de corps du Prytanée et a fait réexaminer le 9 juillet dernier les dossiers des 54 candidats issus d'établissements hors contrat aboutissant à proposer leur admission directe ou en liste d'attente à six d'entre eux. La propension deux fois supérieure à la moyenne nationale des lycéens issus du hors contrat à rejoindre les classes préparatoires militaires montre, s'il en était besoin, l'attachement à la République et au service de la France de cette population scolaire. *Créer son école* a mené ce combat par souci de l'égalité républicaine devant l'accès au service public et la défense du pays. Les élèves du hors contrat sont des enfants de la République et aucun système éducatif, même public, ne peut s'arroger le monopole d'être "l'école de la République".

- **Discrimination financière des enfants porteurs de handicap**

Nombreux sont les enfants porteurs de handicap, titulaires d'un droit notifié par la MDPH (à avoir une AESH ou une place en ULIS ou en IME), qui ne sont en pratique accueillis par aucun établissement public ou privé sous contrat. Ils se tournent alors vers les écoles hors contrat qui les scolarisent et mettent en place pour eux des solutions d'accompagnement. Quand un enfant est pris en charge par une école indépendante, sa famille perd droit à l'AESH, ne peut plus faire rembourser ses transports entre l'école et le domicile et voit souvent diminuer son AEEH. *Créer son école* soutient et finance actuellement des recours en responsabilité contre l'État introduits par des parents d'enfants porteurs de handicap. L'État est pris en défaut par rapport à ses engagements légaux de scolariser tous les enfants le demandant, et il s'autorise à pénaliser les familles qui s'organisent comme elles le peuvent pour assurer malgré tout, avec le concours d'une école hors contrat, la scolarisation de leur enfant !

- **Harcèlement administratif à l'égard des écoles hors contrat**

Les ouvertures sont découragées par certains rectorats qui multiplient les demandes de tout ordre pour faire avorter les tentatives de création d'école. Nous avons pu le constater par nous-mêmes dans le cadre du travail d'accompagnement à la création d'école qu'effectue *Créer son école*. La situation est très disparate sur le territoire. Ainsi par exemple dans l'Aude, une ouverture d'école pour enfants atypiques n'a pu aller à son terme en raison des pressions faites par le maire sur le Rectorat, à la suite des pressions des directrices d'écoles publiques locales qui redoutaient la concurrence. Ailleurs, dans le Gers, le rectorat a fait opposition à l'ouverture d'une école sous prétexte que les locaux n'étaient pas aux normes au moment de la déclaration alors que la Mairie, propriétaire, s'était engagée à réaliser les travaux de mise en conformité. D'autres écoles ouvertes et ayant fait l'objet de plusieurs rapports d'inspection excellents font l'objet de tracasserie administrative les contraignant à mener des actions en justice pour rester ouvertes. C'est le cas d'une école très reconnue dans le nord.

- **Refus d'accès aux services publics des écoles hors contrat**

Les écoles privées hors contrat sont exposées à des refus arbitraires en matière d'accès des élèves aux horaires de piscine, gymnases, bus scolaires. Leurs élèves ne sont pas éligibles aux principaux concours organisés par UNSS pour le sport…

Des projets de lois sont en cours et témoignent d'une défiance accrue et d'une mentalité à charge au moment des inspections. Ainsi, la loi Spillebout-Vannier sur les violences en milieu scolaire (adoptée à l'unanimité en première lecture à l'Assemblée nationale le 2 juin 2026) comprend des dispositions liberticides : possibilité des inspecteurs de s'entretenir seuls avec des élèves mineurs ; fermeture administrative d'une école sans mise en demeure préalable (Article 23-7) dans des situations – sujettes à interprétation – d'"atteinte d'une particulière gravité aux valeurs de la République."

La ministre des Armées annonce qu'elle ne tolérera pas les discriminations à l'entrée du Prytanée

MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DE LA MINISTRE DES ARMÉES
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Paris, le 3 juillet 2026

Déclaration de Madame Catherine Vautrin

Le ministère des Armées et des Anciens combattants a été informé le 30 juin par la présidente de l'association Créer son école de la présence, dans le rapport public Parcoursup du Prytanée national militaire de La Flèche pour la session 2025, d'une mention indiquant que la scolarisation dans un établissement privé hors contrat serait un critère conduisant à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures.

Cette situation est totalement inacceptable. C'est tout le sens du courrier adressé hier à la présidente de l'association Créer son école (courrier joint en annexe).

Je diligente une enquête administrative flash afin d'établir les circonstances de ces agissements individuels. J'en tirerai toutes les conséquences, y compris disciplinaires.

Aucune discrimination n'a sa place dans les établissements relevant du ministère des Armées et des Anciens combattants.

Contact médias :

Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DICoD
Centre médias du ministère des Armées et des Anciens combattants
60, boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15

3. ÉCOLES SOUS CONTRAT, ÉCOLES HORS CONTRAT : VERS LA CONVERGENCE DES LUTTES POUR L'ÉCOLE LIBRE

Le Ministère de l'Éducation nationale demande aux écoles sous contrat de rendre des moyens financiers. Le motif est la baisse du nombre d'élèves à scolariser. Mais aucune méthode transparente et assumée ne préside à ces décisions. Aucun critère légal ou au moins explicité de manière transparente ne permet d'éclairer le partage de l'effort entre le privé et le public. Bercy dicte sa loi que le Ministère de l'Éducation nationale retranscrit avec une brutalité croissante et de manière de plus en plus tardive (mars ?) aux réseaux d'écoles privées sous contrat. La DAF (direction des affaires financières) du Ministère, qui gère le privé, accentue une gestion toujours plus comptable du privé. Au fond, le privé – avec son volant de contractuels et ses contrats qu'on peut reprendre *ad nutum* – constitue la variable d'ajustement idéale du budget éducatif français. Au sein du privé, la répartition des efforts entre différents réseaux n'est pas plus claire et ne donne lieu à aucune publication.

Plus la légitimité du libre choix de l'école est écornée ou incomprise, plus il est facile de réduire les moyens du privé au profit de l'école publique. Pour lutter contre ces coupes sombres, alors que la demande d'école privée est de plus en plus forte, il est urgent de mieux communiquer sur les raisons d'être des écoles libres, sur leurs apports multiples et précieux à la société et sur l'importance de garantir leur diversité et leur accessibilité.

C'est là qu'une action coordonnée entre les acteurs de l'école privée sous contrat et hors contrat est décisive. La liberté d'enseignement mérite d'être défendue et sauvegardée, dans l'intérêt de tous les Français. Mais il faut le leur expliquer, leur montrer chiffres et témoignages à l'appui, son incomparable utilité sociale. La loi Debré n'a été possible que parce que trois quarts des parlementaires étaient membres de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement (APLE), fondée en 1951 pour obtenir des subventions publiques et un statut légal pour l'enseignement privé confessionnel (l'"école libre"). Aujourd'hui, les parlementaires utilisent à titre privé l'école libre hors ou sous contrat pour leurs propres enfants mais ne sont plus organisés pour en assurer une défense et une promotion effective au Parlement. C'est le règne du chacun pour soi et une forme de séparatisme des élites.

Enfin, pour répondre favorablement à toutes les familles qui souhaitent rejoindre l'enseignement libre, **deux actions urgentes** doivent être menées :

— **Ouvrir des classes ou établissements hors contrat au sein des réseaux d'établissement privés actuellement sous contrat**, en complément des classes sous contrat existantes qu'il faut préserver à toute force. De surcroît, les structures gestionnaires des établissements peuvent développer des activités extra-scolaires pour diversifier leurs services aux familles et/ou susciter de nouvelles entrées financières permettant d'abonder les financements de l'école et notamment des classes hors contrat devenues nécessaires ;

— **Obtenir le financement de l'égal accès de tous à l'école publique ou privée de leur choix, pour que la possibilité de choisir l'école de son enfant ne soit pas un privilège réservé à une élite**. C'est la réforme la plus sociale, démocratique et égalitaire que l'on puisse concevoir, au regard du délitement durable de l'école publique et des faibles perspectives d'ascension sociale qu'elle procure aux élèves des milieux les plus défavorisés.

L'association *Créer son école* a développé une expertise nouvelle en 2025-2026 pour accompagner les écoles privées sous contrat dans ces transformations nécessaires. Elle est reconnue dans ce rôle et commence à accompagner les premières directions diocésaines et chefs d'établissement dans cette mutation. Il ne s'agit aucunement de renoncer au droit légitime d'être financé sur fonds publics dans l'esprit de la loi Debré mais bien de faire droit au besoin présent des familles de scolariser leurs enfants en école privée, alors que l'État fait tout pour contraindre voire réduire leurs capacités d'accueil.

Pour la première fois depuis longtemps, la partie la plus active de la gauche et certains lieux d'influence attaquent l'école libre en tant que telle, sans faire le distinguo entre sous contrat et hors contrat. Dans ce contexte, ces deux formes d'école libre ont intérêt à joindre leurs efforts pour défendre dans l'espace public la légitimité de la liberté d'enseignement, mettre en valeur sa contribution incomparable au bien commun et en garantir la liberté et le financement.

© Créer son école - Conférence de rentrée du 09/09/2026

Les statistiques des ouvertures de la rentrée 2026

Méthodologie statistique

Terminologie

Nous appelons **nouvelle école libre (ou école indépendante ou école alternative, éventuellement)** une école privée dont plus de la moitié des classes n'a pas passé de contrat avec l'Éducation nationale. L'État nomme ces établissements des « écoles privées hors contrat ». Pour mémoire, le contrat se passe par classe et non au niveau de l'établissement en tant que tel. Très nombreux sont, par exemple, les établissements privés dits sous contrat, qui comprennent des classes hors contrat en leur sein. Cette réalité explique une partie des difficultés à établir des recensements précis.
Est appelé **groupe scolaire**, dans le cadre de ce dossier de presse, un ensemble scolaire qui peut se composer d'une ou de plusieurs unités ou établissements : par exemple, une maternelle, une école élémentaire et un collège. Il porte en général un nom unique pour l'ensemble du groupe.
Est appelée **établissement scolaire** ou **école** ou **niveau** une unité pédagogique correspondant à un niveau donné, par exemple une école maternelle ou une école élémentaire ou bien un collège ou un lycée.

Modalités de décompte

Nous comptons dans le présent recensement le nombre d'établissements scolaires ouverts. Par conséquent, si une association ouvre une école élémentaire et un collège, nous comptabiliserons deux ouvertures, puisque deux établissements scolaires auront été créés (qui auront chacun leur propre code UAI, attribué par l'Éducation nationale).

Parce que le gouvernement a rendu obligatoire la scolarisation dès 3 ans depuis 2019, nous comptons à part les maternelles. Si une association ouvre une maternelle et une école élémentaire, nous comptons deux créations.
De plus, nous comptons comme des ouvertures non seulement celles des établissements qui ne disposaient d'aucune classe déjà ouverte l'année dernière (création pure) mais aussi les établissements qui naissent par extension d'une structure déjà existante (ouverture par exemple du collège quand le niveau élémentaire existait déjà ; ou bien ouverture du lycée quand il y avait déjà un collège).

© Les Petites Ruches (77)

Si une école élémentaire crée une classe supplémentaire (par dédoublement ou création d'une nouvelle classe, comme par exemple l'ouverture du CM2), cela n'est en revanche pas compté comme une création. Mais si un nouveau niveau est ouvert (par exemple, l'ouverture du lycée pour un groupe scolaire s'arrêtant auparavant au collège), alors l'établissement est comptabilisé.
Lorsqu'un établissement déménage au sein d'une même académie, on ne le recense pas comme une ouverture.
Nous ne comptons que les établissements situés en France, assurant une formation initiale pré-bac (K12), et se consacrant à l'enseignement général et technologique. Nous comptons aussi les créations d'écoles de production, qui sont des écoles hors contrat (cf. https://www.ecoles-de-production.com/).

Sources

Pour réaliser notre recensement, nous nous appuyons sur :

- Les écoles qui se forment ou se font conseiller par Créer son école ;
- Les écoles qui ont recours au service des petites annonces ou d'aide au recrutement de Créer son école ;
- Les articles de presse annonçant les ouvertures d'école ;
- Les réseaux sociaux ;
- Les échanges formels et informels de Créer son école avec ses stagiaires et avec les familles.
- L'interrogation directe des responsables de réseaux d'écoles confessionnelles et des réseaux pédagogiques, lorsqu'ils sont structurés institutionnellement.

Nous avons consulté une base publique sur le site data.education.gouv.fr. Il est à noter que, depuis la loi confortant le respect des principes de la République, tous les élèves sans exception sont dotés depuis la rentrée dernière d'un numéro unique, l'INE, sur la base d'une déclaration réalisée sur le logiciel ONDE par chaque établissement. Ce mécanisme permet donc à l'État d'avoir des statistiques exactes à l'unité près, et des renseignements sociologiques relatifs à la profession déclarée par les parents.

Marge d'erreur

Nous estimons à 10% la marge d'erreur de nos statistiques d'ouverture, car nombre d'écoles sont encore, à ce stade, incertaines de leur ouverture (ou à défaut de la date de rentrée) au regard de difficultés de dernière minute rencontrées pour mettre aux normes ERP les locaux, ou encore, pour lever l'opposition de l'Éducation nationale à leur ouverture. Il faut qu'un délai de 3 mois coure entre le dépôt du dossier complet de déclaration d'école sans opposition de l'État pour que l'école puisse ouvrir effectivement ses locaux, ce qui conduit souvent à une rentrée décalée par rapport au public l'année de l'ouverture.

Par ailleurs, les écoles fondées par des familles recourant jusqu'alors à l'instruction en famille ou bien les petites écoles fondées en grande ruralité sont souvent **de toutes petites écoles ne faisant aucune publicité**. Elles sont donc difficiles à recenser.

Enfin, dans les bases publiques, rien ne distingue les écoles déclarées (donc dotées d'un code UAI) des écoles qui ouvriront leurs portes effectivement en 2026.

© École Marcel Van (57)

85 ouvertures à la rentrée 2026

On dénombre **85 ouvertures** (qui correspondent à 56 groupes scolaires) contre 115 l'an dernier. **Ce recul est lié à la baisse démographique** (environ 125 000 élèves en moins dans le premier degré public et le privé sous contrat entre 2025 et 2026 selon les projections de la DEPP du Ministère de l'éducation nationale). Ce recul démographique réduit la demande de places notamment en maternelle et en élémentaire.

L'incertitude économique et politique dans un contexte de quasi récession économique et d'échéances électorales considérées comme à hauts risques tirent aussi à la baisse les ouvertures d'écoles ou de classes hors contrat.

Ces moindres ouvertures sont également dues à **une attitude parfois peu coopérative de l'administration qui peut faire obstacle aux ouvertures d'écoles libres, au-delà des cas légalement prévus**. C'est ainsi qu'on a noté des attitudes d'obstruction de la part des communes ou du rectorat plus fréquentes qu'à l'accoutumée.

NB : nous ne raisonnerons pour la suite qu'en établissements (c'est-à-dire en niveaux), comme le fait la DEPP, et non en groupes scolaires.

79%
établissements scolaires **totalement nouveaux**

85
ouvertures de niveaux

Nombre d'ouvertures décomptées en groupes scolaires versus en établissements

	Nombre de groupes scolaires	Nombre d'établissements ou de niveaux
Créés à partir de rien	39	67
Agrandis par ouverture de niveau(x)	17	18
TOTAL	**56**	**85**

© Créer son école 01.09.2026

© École de la Providence (11)

➤ 85 ouvertures, une prouesse dans le contexte actuel

Avec 85 ouvertures contre 115 à la rentrée 2025, les ouvertures accusent une baisse de 26%. Pour autant, **on peut parler toujours d'une croissance solide** (+ 4% par rapport aux établissements en activité l'an dernier). Surtout, cette vitalité des écoles hors contrat tranche avantageusement par rapport à la réalité déprimée des écoles publiques et sous contrat, affectées par des fermetures de classes et parfois même d'établissements complets. Rappelons que les écoles hors contrat ne bénéficient d'aucun financement public et se heurtent à l'indifférence ou à l'hostilité, selon les académies, des rectorats.

Selon le syndicat FSU-SNUipp (principal syndicat du premier degré, données de mai 2026 sur 97 départements), **on compte 3742 suppressions nettes de classes dans l'enseignement public**. C'est bien plus que les années précédentes (environ 2404 en 2025). Les départements les plus touchés incluent le Nord (254), le Rhône (175), la Seine-Saint-Denis (151).
De son côté, l'Enseignement catholique a annoncé avoir rendu 878 postes budgétaires, donc fermé à peu près autant de classes. Aucun chiffre national officiel n'est disponible pour le nombre d'écoles fermées à la rentrée 2026 (public ou privé sous contrat).

2 665
écoles libres
actuellement en activité

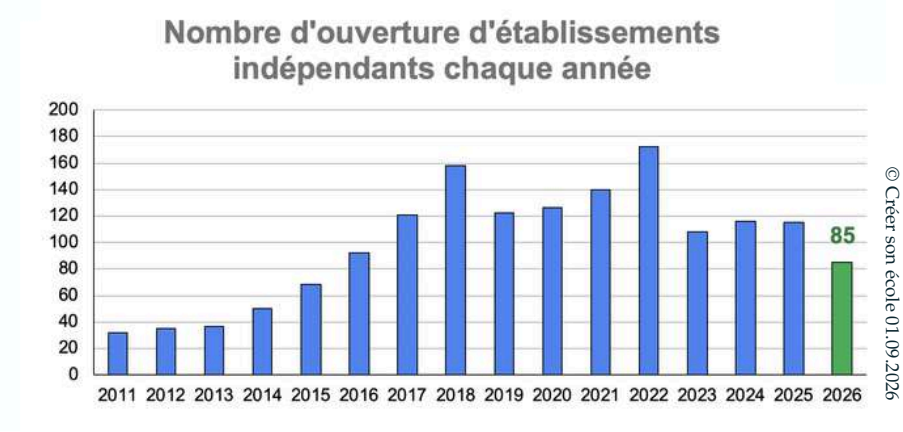

Statistiques des établissements hors contrat en activité en 2026

Le flux des créations d'école est à mettre en rapport avec le stock des écoles hors contrat déjà en activité.

Le nombre des écoles libres déjà en activité est calculé :

- **d'une part par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) de l'Éducation nationale,**
- **et, en temps réel, par *Créer son école*.**

Notre association tient à jour un annuaire des écoles libres, qu'elle a choisi de mettre en accès libre sur son site internet : https://creer-son-ecole.com/annuaire-des-ecoles-independantes/

Sur cette base, *Créer son école* recense, à la veille de la rentrée scolaire 2026, **2665** établissements scolaires du premier et second degrés.

➤ Selon les statistiques 2026 de *Créer son école*

	Nombre d'établissements	% de l'ensemble des établissements publics et privés de ce niveau
Établissements du 1er degré (primaire)	1873	3,9%
Établissements secondaires (collèges + lycées)	792	6,5%
TOTAL	**2 665**	
Détail second degré		
Collèges	500	-
Lycées généraux et technologiques	224	-
Lycées professionnels et écoles de production	68	-
TOTAL	**792**	

© Créer son école 01.09.2026

➤ Selon les statistiques de la DEPP / Éducation nationale (RERS 2026)

Évolution du nombre des structures de formation initiale de 2010 à 2025
Source : RERS 2026

	2010	2015	2020	2023	2024	2025
Premier degré	53 798	51 745	49 965	48 912	48 547	48 087
Public	48 522	46 435	44 262	43 163	42 811	42 396
Privé sous contrat	-	4 808	4 687	4 629	4 602	4 583
Privé hors contrat	**-**	**502**	**1 016**	**1 120**	**1 134**	**1 108**
Second degré	12 203	12 148	12 178	11 875	11 886	11 905
Public	8 108	8 069	8 022	8 032	8 036	8 048
Privé sous contrat	2 953	2 916	2 883	2 877	2 872	2 857
Établissements sous tutelle de l'agriculture	602	591	580	575	576	573
Privé hors contrat	**540**	**572**	**693**	**391***	**402***	**427***

NDLR : *Créer son école* dénombre moins d'établissements que l'Éducation nationale, parce que les écoles primaires comptent pour un dans l'Éducation nationale et pour deux dans les statistiques de *Créer son école* (puisqu'elles additionnent une maternelle et une élémentaire). En effet, *Créer son école* décompte 2665 établissements tandis que le Ministère en recense cette année 1535. De plus, depuis 2022, l'Éducation nationale a cessé, sans justification communiquée, de recenser les lycées hors contrat. À l'inverse, il faut signaler que le recensement des lycées professionnels n'est pas systématique par *Créer son école* et que cette donnée doit être révisée fortement à la hausse.

Nombre d'élèves scolarisés dans le privé hors contrat

Créer son école dénombre environ **140 000 élèves** dans le privé hors contrat de la maternelle au baccalauréat. C'est aussi l'effectif donné traditionnellement par l'Éducation nationale elle-même.

Néanmoins, le RERS 2026 dénombre seulement 84 600 élèves dans le privé hors contrat. Cette différence provient notamment de l'omission dans le calcul des lycées et de l'enseignement professionnel, sous prétexte qu'ils sont en grande partie en alternance.

Évolution des effectifs du privé hors contrat de 2010 à 2025
Source : RERS 2026 (en milliers d'élèves)

	2000	2010	2020	2022	2023	2024	2025
Premier degré	-	**15,6**	**51,0**	**58,5**	**59,5**	**60,5**	**59,8**
Second degré	**26,0**	**31,1**	**28,8**	**24,1**	**23,2**	**24,6**	**24,8**

COMMENTAIRE DE *CRÉER SON ÉCOLE* : En 2022, l'Éducation nationale a cessé de comptabiliser les lycées hors contrat. Cela explique la brusque baisse des effectifs de 28,8 à 24,1 milliers d'élèves dans le secondaire hors-contrat.

© Créer son école 01.09.2026

➤ État des écoles indépendantes à la veille de la rentrée 2026 (statistiques 2025-2026)

Toutes les données présentées ci-dessous ont été produites par nos soins (© Créer son école) sur la base de notre annuaire des écoles indépendantes.

Elles correspondent aux chiffres de mars 2026, établis sur 1324 groupes scolaires, soit 2557 établissements scolaires (ou niveaux) du premier et second degré.

RÉPARTITION 2025-2026 **PAR NIVEAU**

Élémentaire 36% (912)

Maternelle 35% (892)

Collège 18% (468)

Lycée 11% (285)

Répartition collèges-lycées

Collèges 62% (468)

Lycées généraux et technologiques 29% (216)

Lycées professionnels 9% (69)

RÉPARTITION 2025-2026 **PAR PÉDAGOGIE**

Classique 50%

Montessori 29%

Alternative 17%

Démocratique 2%

Steiner 2%

Répartition par spécificités (valeur absolue)

Langues 448

Publics spécifiques 90

Nature 76

RÉPARTITION 2025-2026 **PAR CONFESSION**

Aconfessionnels 72% **Catholiques 17%**
Juifs 3% **Musulmans 4%** **Protestants 4%**

RÉPARTITION 2025-2026 **PAR IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE**

Communes de plus de 20 000 hab. 54%

Communes rurales de moins de 5000 hab. 27%

Commune entre 5000 et 20 000 hab. 19%

RÉPARTITION 2025-2026 **PAR STATUT JURIDIQUE**

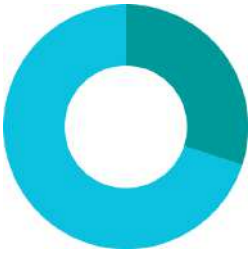

Association 70%
Société 30%

© École Tarcisius (91)

Analyse des ouvertures d'école à la rentrée 2026

RÉPARTITION DES CRÉATIONS 2026 **PAR NIVEAU** :
➤ LE SECONDAIRE TIENT LA BARRE

Si les écoles élémentaires représentent toujours un bon tiers des créations, on note un maintien à bon niveau des créations de collège.
Alors que les problèmes de sécurité, de harcèlement, d'éducation affective et sexuelle donnent lieu à malaise ou contestation, que les heures de cours non remplacées, les mauvaises fréquentations ou la gestion chaotique des écrans préoccupent les parents d'élèves de l'Éducation nationale, les collèges hors contrat ont de beaux jours devant eux. Ils offrent un suivi personnalisé, plus de discipline, et une utilisation des écrans plus limitée. Ils proposent des activités sportives et artistiques plus conséquentes que dans les établissements ordinaires et promeuvent activement la lecture et la culture classique.

Il est remarquable de noter que malgré la fermeture d'un nombre important de lycées de type "boîtes à bac" en raison du bac Blanquer qui discrimine les lycéens du hors-contrat en leur imposant de valider toutes les épreuves au contrôle final sans pouvoir bénéficier du contrôle continu, des lycées se créent encore. Nombre de parents et de lycéens savent que c'est le bon âge pour apprendre à travailler et à préparer des épreuves finales. **Les élèves des lycées hors contrat sont regardés avec intérêt par les filières sélectives françaises et étrangères en raison de leur habitude de travail et du caractère plus fiable des notes qu'ils présentent**. La chute des naissances se traduit par une moindre création de maternelle et une difficulté accrue à remplir les classes.

38%
des créations sont des établissements secondaires en 2026

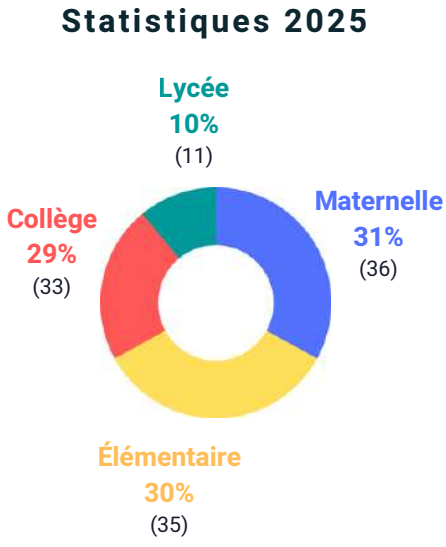

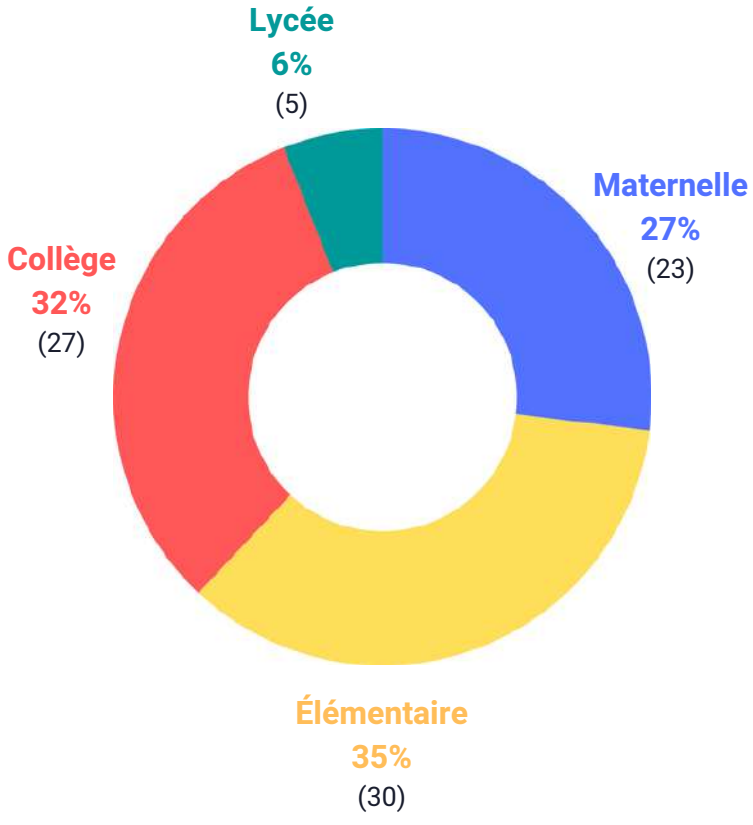

RÉPARTITION DES CRÉATIONS 2026 **PAR PÉDAGOGIE** :
➤ LA VARIÉTÉ DE PÉDAGOGIES RESTE LA CARACTÉRISTIQUE DOMINANTE.

55% des écoles optent pour un mélange de pédagogies pour trouver leur meilleur mix au regard des élèves qui leur sont confiés. La possibilité de choisir sa pédagogie et de l'adapter en temps réel aux élèves, sans devoir obéir à des circulaires ministérielles élaborées en centrale, est ce qui attire le plus les enseignants vers le hors-contrat.

55%
pédagogies
alternatives

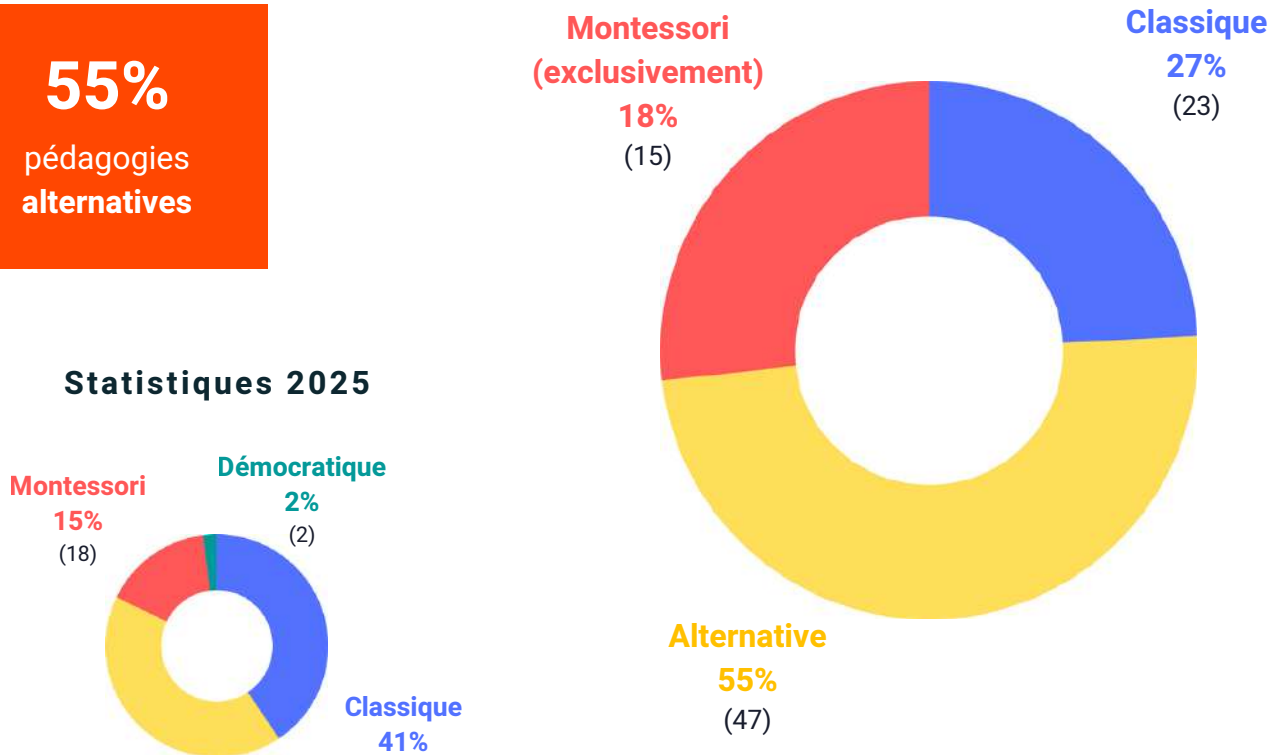

Statistiques 2025

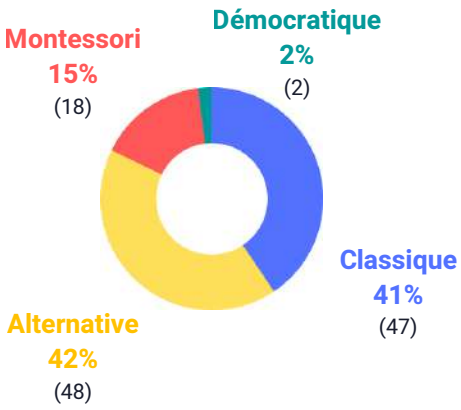

© École Moteribou (54)

➤ Des écoles sur mesure, alliant ouverture et enracinement

38% des créations ont donné au **bilinguisme** une place déterminante dans leur projet. 12% font de la **nature** un "éducateur à part entière" (permaculture, école de la forêt) et 17% des écoles se sont développées dans le but de s'adapter aux enfants à **besoins spécifiques** (enfants ayant des troubles de l'apprentissage, enfants porteurs de handicap, etc.).
Ainsi les écoles indépendantes assument un rôle social important. Elles accueillent des enfants qui ont souvent des reconnaissances de handicap par la MDPH sans pour autant bénéficier d'une place dans une école publique ou privée.

C'est le paradoxe de l'inclusion à la française qui donne aux enfants des droits reconnus mais souvent théoriques ou mis en œuvre de manière inadaptée.
Ces enfants scolarisés dans les écoles hors contrat perdent alors toute aide publique : pas d'AESH, pas de prise en charge du transport et souvent réduction de l'AEEH. *Créer son école* pilote et finance en ce moment des recours en responsabilité contre l'État de parents d'enfants porteurs de handicap, reconnus par la MDPH et scolarisés en école hors contrat après avoir été laissés sans solution par l'État. Les décisions de justice sont attendues pour 2027.

Répartition des créations 2026 par spécificités pédagogiques (en valeurs absolues)

	Langues (écoles bilingues, régionalistes ou internationales)	**Ancrage nature**	**Publics spécifiques**
Classique	5	1	4
Alternatives	22	7	11
Montessori	11	2	0
Démocratique	0	0	0
Steiner	0	0	0
TOTAL	**38**	**10**	**15**

© Créer son école 01.09.2026

Données 2025

	Langues	**Ancrage nature**	**Publics spécifiques**
Classique	14	0	1
Alternative	14	18	8
Montessori	11	2	0
Démocratique	0	0	0
Steiner	0	0	0
TOTAL	**39**	**20**	**9**

© Créer son école 01.09.2026

RÉPARTITION DES CRÉATIONS 2026 **PAR CONFESSION** : ➤ UNE MAJORITÉ ENCORE PLUS ÉCRASANTE D'ÉCOLES ACONFESSIONNELLES

Contrairement aux idées reçues, les écoles laïques ou non-confessionnelles constituent l'écrasante majorité des écoles privées hors contrat, en stock comme en flux. **Ici, 80% des créations sont non-confessionnelles contre 69% l'an dernier.**

On note une certaine reprise de création des écoles musulmanes, dans un contexte où il apparaît aux musulmans que la voie du contrat est sans issue pour de nombreuses années.

80%
écoles **laïques**

14%
écoles **catholiques**

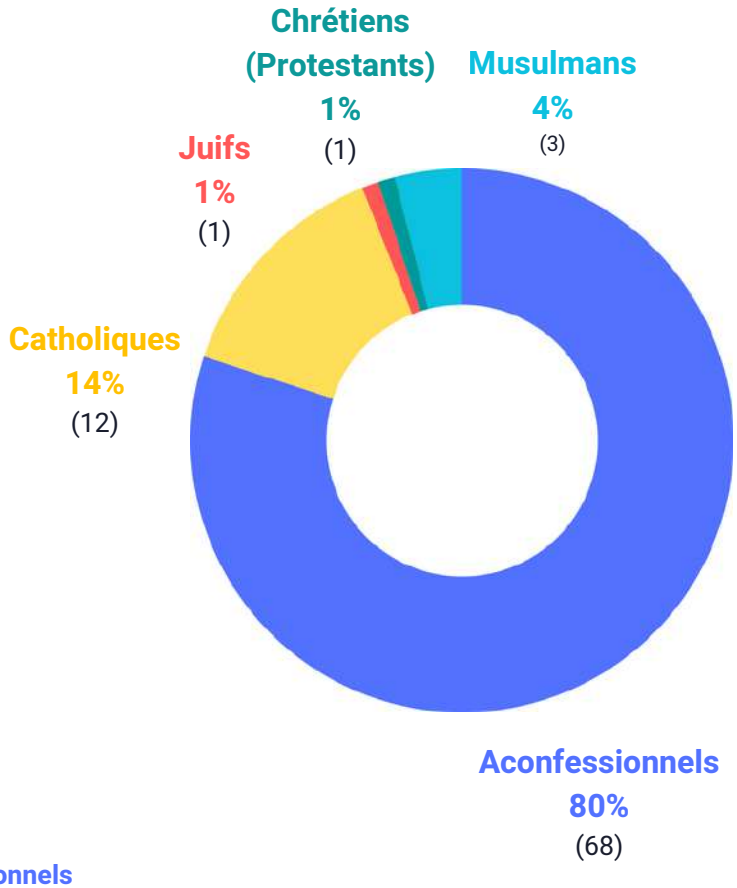

Statistiques 2025

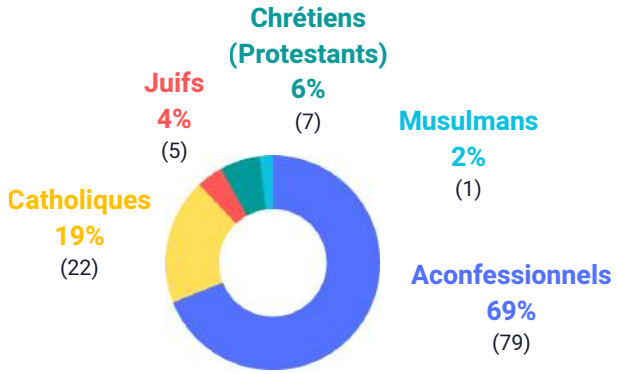

© École Petite Ruche (77)

RÉPARTITION DES CRÉATIONS 2026 **PAR IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE** :

➤ 48% des écoles créées sont rurales

Les créations d'école rurales représentent 9 points de plus que l'an dernier. Ce phénomène est très significatif quand on sait que ce sont précisément ces communes qui sont les plus touchées par la fermeture d'écoles publiques et privées sous contrat, en raison de la baisse démographique.

Aujourd'hui **quatre communes sur dix ne possèdent plus d'école primaire sur leur territoire**.
L'ouverture d'écoles hors contrat en ruralité se heurte pourtant à la peur des maires ruraux de déstabiliser leurs écoles existantes, qu'elles soient publiques ou privées sous contrat, en laissant s'installer à proximité de nouvelles écoles libres. L'attitude des maires se scinde en deux. **Certains restent conservateurs** et attentistes et s'opposent à toute création d'école alternative tant qu'il leur reste l'espoir de garder ne serait-ce qu'une classe d'école subventionnée. **D'autres adoptent une attitude proactive** et, partant du fait qu'ils vont perdre leur école à court ou moyen terme si l'on en croit les projections démographiques, font le choix de faciliter l'implantation d'une école alternative au cœur de la ruralité pour donner aux jeunes familles la possibilité de vivre à la campagne. Ils misent sur la différenciation, d'autant que ces écoles alternatives et rurales font souvent système avec d'autres réalités alternatives (épiceries solidaires, etc.).

Les mentalités sont en train de se transformer pour intégrer plus d'innovation (e-learning, intelligence artificielle, développement d'activités productives ou culturelles en lien avec le territoire, connexion avec les seniors, etc.). La ruralité demeure donc le laboratoire pédagogique qu'elle a toujours été.

La décision d'Édouard Geffray de donner une visibilité à cinq ans sur l'évolution de la carte des établissements dans dix-huit académies, qui correspond à une demande ancienne de l'AMF et de l'AMRF, concourra utilement, si elle est généralisée après sa phase expérimentale, à **encourager les maires à innover pour maintenir la continuité de l'offre éducative de proximité**. Il conviendra de constater dans quelle mesure la création d'une Direction de la politique territoriale de l'école et de l'anticipation, annoncée par Édouard Geffray pour novembre prochain, conduira dans les faits à **une approche réellement plus collaborative** avec les maires pour gérer la carte scolaire. Les écoles alternatives et solidaires (associatives) ont indéniablement beaucoup à apporter aux territoires ruraux actuellement.

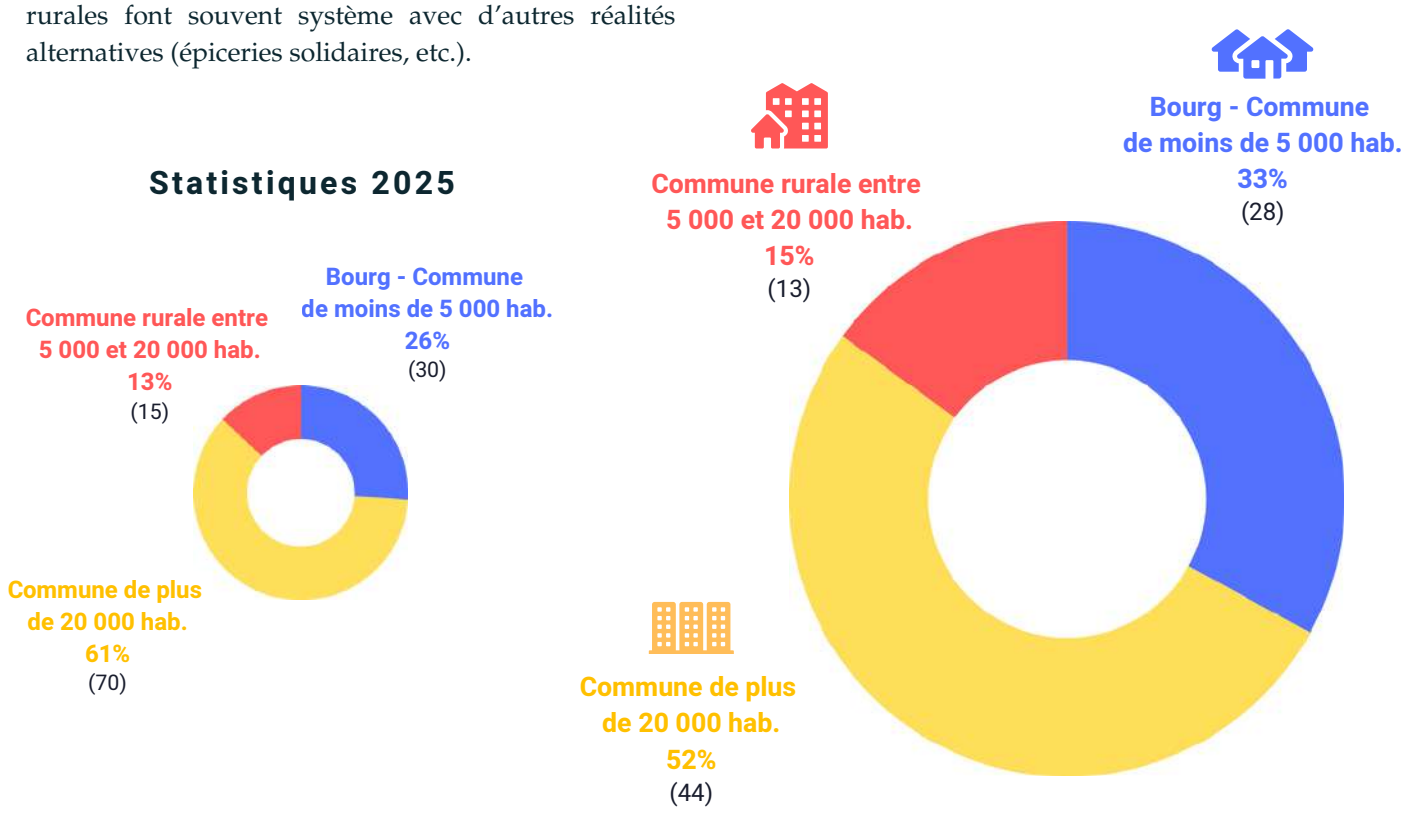

RÉPARTITION DES CRÉATIONS 2026 **PAR STATUT JURIDIQUE** :
➤ Une poussée de la forme entrepreneuriale

On note une poussée nette de la création d'écoles sous forme d'entreprises (44% contre 28%). La moindre générosité des bienfaiteurs ainsi que la peur des difficultés propres à la gouvernance associative en sont vraisemblablement la cause.

44%
statut **société**

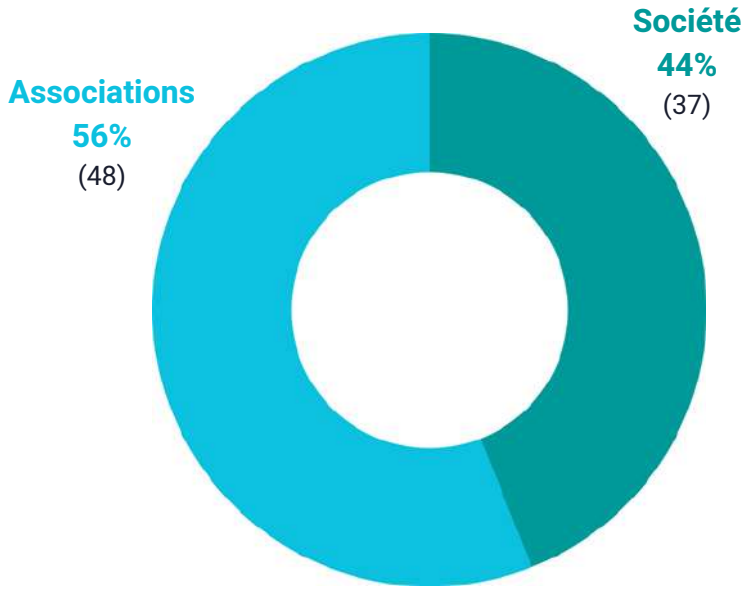

Statistiques 2025

© École Chanterie Saint-Joseph (64)

Mais combien d'écoles ferment ?

Selon les données publiées par l'État, on dénombre **44 fermetures d'école** (soit un chiffre identique à l'année dernière, contre 70 la rentrée encore précédente). Il peut s'agir de fermetures de niveau (classes de collège qui ferment tandis que le primaire reste ouvert, par exemple). Certaines fermetures sont compensées par une ouverture sur un nouveau site, avec ou sans nouveau nom.

Ces données sont collectées et publiées depuis 2023 par l'État. *Source : https://data.education.gouv.fr/explore/dataset/fr-en-etablissements-fermes*

ÉCOLE	DÉPARTEMENT
COLLÈGE E3C ÉCOLE CRÉATIVE	77
ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉE LA FOURMILIÈRE	07
ÉCOLE VIVANTE ALTERNATIVE	91
ÉCOLE PRIMAIRE PRIVÉE UN JEU D'ENFANT	24
COLLÈGE MULTILINGUE DE SAVOIE OMBROSA	73
GROUPE SCOLAIRE LES SAISONS	21
COLLÈGE DES RENARDS	33
A.B.C.M. ZWEISPRACHIGKEIT - École de Muespach	68
NOVA SCHOOL	77
DELTA SCHOOL MONTESSORI LEVALLOIS	92
LA MAISON DES ENFANTS - L'ÉCOLE AUTREMENT	30
ÉCOLE L'ARBORESCENCE	76
LES COURS TÉLIE	78
ÉCOLE IL ETAIT UNE FOIS - COCCINELLE ET VER DE TERRE	63
ÉCOLE GRAINES DE VIE DE ISSAC	24
PETITS PAS ET POTIRON	39
ÉCOLE BILINGUE LES ECUREUILS	60
GRAINES DE JOIE	35
UN JEU D'ENFANT ÉCOLE ET COLLEGE	24
ÉCOLE MONTESSORI AUXERRE	89
LES FLORANIES	33
LES COCCINELLES MONTESSORI	94
L'ÉCOLE DES POSSIBLES	54
L'ÉCOLE BUISSONNIERE	26
WI SCHOOL COURBEVOIE MAIRIE	92
ÉCOLE ALTERNATIVE L'ARROSOIR	07
GROUPE SCOLAIRE PRIVE EDUC'ETIC	91
FOREST INTERNATIONAL SCHOOL PARIS	78
ÉCOLE VIVANTE ALTERNATIVE NOISY LE SEC	93
ÉCOLE PRIVEE MARIA MONTESSORI	66
ÉCOLE MONTESSORI LES PETITS ROSEAUX	68
ÉCOLE MONTESSORI LES PETITS BATEAUX	50
ÉCOLE MONTESSORI ARC-EN-CIEL	42
ÉCOLE MATERNELLE BILINGUE MONTESSORI LE HAVRE	76
ÉCOLE L'ENVOL WAHAGNIES	59
ÉCOLE INTERNATIONALE DU BASSIN D'ARCACHON	33
ÉCOLE DES GIRAFONS	24
ÉCOLE DES COLIBRIS ANGERS	49
ÉCOLE CLES DE VIE	40
ÉCOLE BOURGUIGNONNE DE LA SAINTE ENFANCE	21
ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE TRILINGUE MAR MAROUN	92
CŒUR D'ÉCOLE	34
ÉCOLE OSE DE TARNOS	40
ARBORESCENCES	59

Liste nominative des écoles

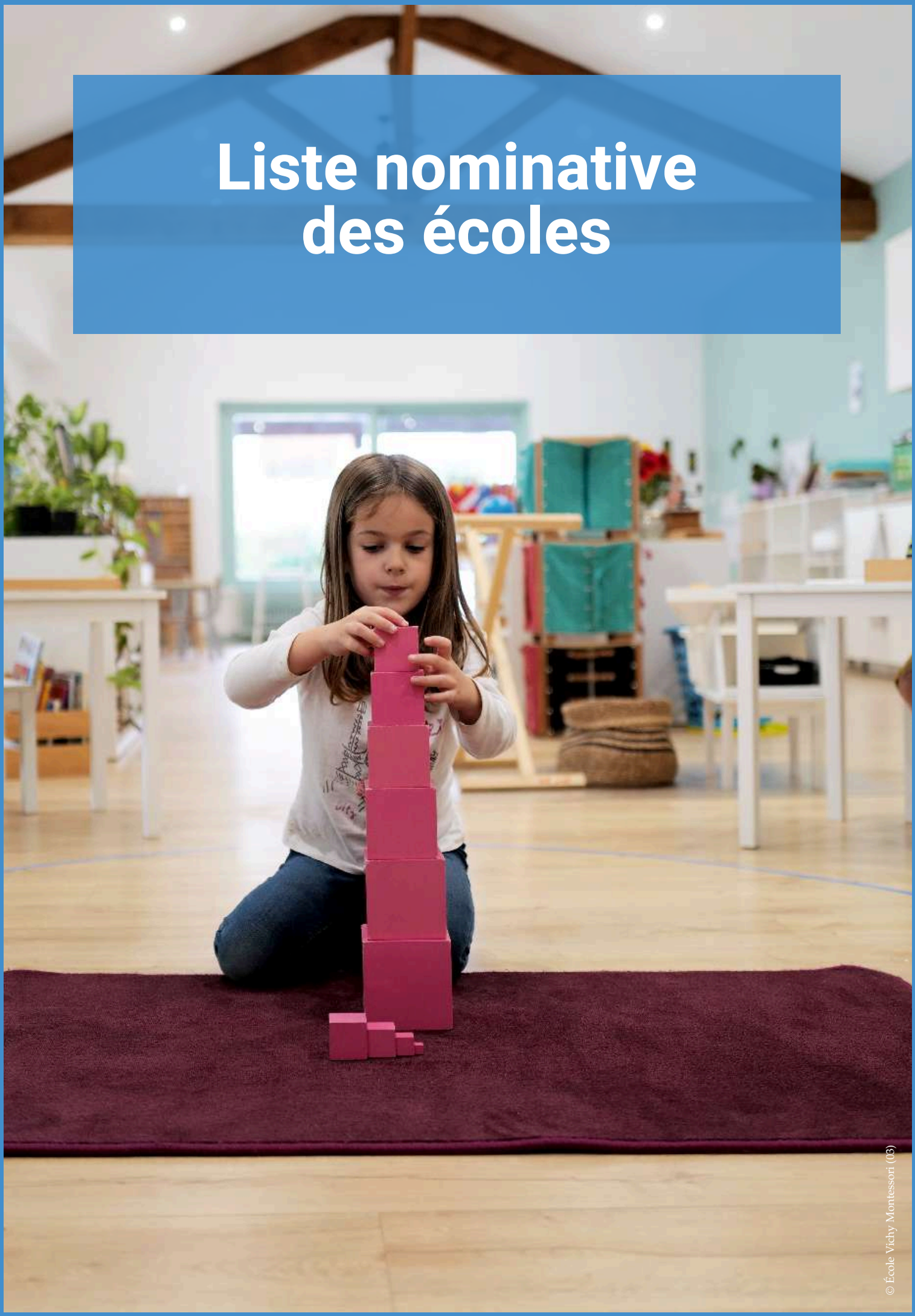

© École Vichy Montessori (03)

Liste nominative des 85 nouvelles écoles libres ouvrant cette année scolaire (classées par niveau)

Important

Il est précisé que cette liste est susceptible de mises à jour significatives jusqu'à mi-novembre.
Les données actualisées seront disponibles sur le site de Créer son école : https://creer-son-ecole.com/annuaire-des-ecoles-independantes/carte-interactive/. Les difficultés d'ouverture en matière de mise aux normes des locaux, de recrutement ou d'opposition administrative engendreront en effet des rentrées étalées dans le temps.

MATERNELLE

NOM	STATUT	VILLE	CODE POSTAL	PÉDAGOGIE DOMINANTE	SPÉCIFICITÉ(S)	LANGUE(S)	CONFESSION	IMPLANTATION	CRÉATION OU OUVERTURE DE NIVEAU
ÉCOLE NOTRE-DAME DE LA CITADELLE	Association	Chalon-sur-Saône	71100	Classique	Arts (musique, chant)		Catholique	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
CITIZEN FOR SOCIETY SCHOOL	Société	Massy	91300	Alternative		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
RÊV'AILES L'ÉCOLE DES POSSIBLES	Association	Metz	57000	Alternative	Public spécifique		Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
ABI SCHOOL	Société	Paris	75017	Alternative		Bilingue, Internationale	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
ÉCOLE M	Société	Paris	75013	Alternative		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
POPPY SCHOOL	Société	Tarnos	40220	Alternative			Aconfessionnelle	Commune entre 2 000 et 5 000 hab.	Création d'école

NOM	STATUT	VILLE	CODE POSTAL	PÉDAGOGIE DOMINANTE	SPÉCIFICITÉ(S)	LANGUE(S)	CONFESSION	IMPLANTATION	CRÉATION OU OUVERTURE DE NIVEAU
À TES CÔTÉS	Association	Saint-Mathieu-de-Tréviers	34270	Alternative	Public spécifique		Aconfessionnelle	Commune entre 2 000 et 5 000 hab.	Création d'école
LA MAISON RACINES	Association	Libourne	33500	Alternative		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
LA MAISON DES SAVOIRS	Association	Perpignan	66945	Alternative			Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
COLIBRIS BILINGUAL SCHOOL	Société	Mus	30121	Alternative		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune moins de 2 000 hab.	Création d'école
ÉCOLE DE L'HIPPOCAMPE	Association	Tsingoni	97680	Alternative			Aconfessionnelle	Commune entre 5 000 et 20 000 hab.	Création d'école
KIDTOPIA	Société	Saint-Raphaël	83700	Alternative		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
L'ODYSSÉE DES ENFANTS	Association	Roquebrune-sur-Argens	83520	Montessori		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune entre 5 000 et 20 000 hab.	Création d'école
ÉCOLE INTERNATIONALE MONTESSORI ESCLAIBES	Société	Marseille	13007	Montessori		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
ÉCOLE LES CO-PAPILLONS	Association	Grateloup	47400	Alternative			Aconfessionnelle	Commune moins de 2 000 hab.	Création d'école
TRILLIUM INTERNATIONAL SCHOOL	Société	Auxerre	89000	Montessori		Bilingue, Anglais, Internationale	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
ÉCLOSIA	Société	Eclassan	07370	Alternative	Nature & Forêt, Public spécifique		Aconfessionnelle	Commune moins de 2 000 hab.	Création d'école
ÉCOLE LES PETITS ÉLANS	Association	Aloxe-Corton	21420	Alternative	Nature & Forêt	Anglais, Espagnol	Aconfessionnelle	Commune moins de 2 000 hab.	Création d'école

© Créer son école - Conférence de rentrée du 09/09/2026

NOM	STATUT	VILLE	CODE POSTAL	PÉDAGOGIE DOMINANTE	SPÉCIFICITÉ(S)	LANGUE(S)	CONFESSION	IMPLANTA-TION	CRÉATION OU OUVERTURE DE NIVEAU
LA PETITE ÉCOLE-SAINTE GENEVIÈVE DES GRANDES CARRIÈRES	Asso-ciation	Paris	75018	Classique			Catholique	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
EIB WAGRAM	Société	Paris	75017	Classique		Bilingue, Anglais, Internation ale	Aconfes-sionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
ÉCOLE NOTRE-DAME DES MARINIERS	Asso-ciation	Saint-Symphorie n-d'Ozon	69360	Classique			Catholique	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
LUMANA	Société	Vincennes	94300	Alternative		Bilingue, Anglais	Aconfes-sionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
NOVA KIDS SCHOOL	Société	Saint-Maur-des-Fossés	94210	Alternative		Bilingue, Anglais	Aconfes-sionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école

ÉLÉMENTAIRE

NOM	STATUT	VILLE	CODE POSTAL	PÉDAGOGIE DOMINANTE	SPÉCIFICITÉ(S)	LANGUE(S)	CONFESSION	IMPLANTATION	CRÉATION OU OUVERTURE DE NIVEAU
ÉCOLE BILINGUE LILY SCHOOL	Association	Paris	75015	Classique		Bilingue, Internationale	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Ouverture de niveau
ÉCOLE DIWAN ORVAULT	Association	Orvault	44700		Langue régionale		Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Ouverture de niveau
ÉCOLE NOTRE-DAME DE LA CITADELLE	Association	Chalon-sur-Saône	71100	Classique	Arts (musique, chant)		Catholique	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
ÉCOLE MONTESSORI LA SOURCE	Société	Sévrier	74320	Montessori			Aconfessionnelle	Commune entre 2 000 et 5 000 hab.	Création d'école
CITIZEN FOR SOCIETY SCHOOL	Société	Massy	91300	Alternative		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
RÊV'AILES L'ÉCOLE DES POSSIBLES	Association	Metz	57000	Alternative	Public spécifique		Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
ABI SCHOOL	Société	Paris	75017	Alternative		Bilingue, Internationale	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
GROUPE SCOLAIRE KOUBA	Association	Belfort	90000	Classique			Musulmane	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
GROUPE SCOLAIRE EMIN	Association	Sevran	93270	Classique		Anglais, Arabe	Musulmane	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
POPPY SCHOOL	Société	Tarnos	40220	Alternative			Aconfessionnelle	Commune entre 2 000 et 5 000 hab.	Création d'école
À TES CÔTÉS	Association	Saint-Mathieu-de-Tréviers	34270	Alternative	Public spécifique		Aconfessionnelle	Commune entre 2 000 et 5 000 hab.	Création d'école

© Créer son école - Conférence de rentrée du 09/09/2026

NOM	STATUT	VILLE	CODE POSTAL	PÉDAGOGIE DOMINANTE	SPÉCIFICITÉ(S)	LANGUE(S)	CONFESSION	IMPLANTATION	CRÉATION OU OUVERTURE DE NIVEAU
LA MAISON DES SAVOIRS	Association	Perpignan	66945	Alternative			Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
COLIBRIS BILINGUAL SCHOOL	Société	Mus	30121	Alternative		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune moins de 2 000 hab.	Création d'école
ÉCOLE DE L'HIPPOCAMPE	Association	Tsingoni	97680	Alternative			Aconfessionnelle	Commune entre 5 000 et 20 000 hab.	Création d'école
ÉCOLE INTERNATIONALE MONTESSORI ESCLAIBES	Société	Marseille	13007	Montessori		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
ÉCOLE LES CO-PAPILLONS	Association	Grateloup	47400	Alternative			Aconfessionnelle	Commune moins de 2 000 hab.	Création d'école
TRILLIUM INTERNATIONAL SCHOOL	Société	Auxerre	89000	Montessori		Bilingue, Anglais, Internationale	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
ÉCOLE SAINT-ÉTIENNE DE BASSAC	Association	Bassac	16120	Classique	Nature & Forêt		Catholique	Commune moins de 2 000 hab.	Création d'école
ÉCLOSIA	Société	Eclassan	07370	Alternative	Nature & Forêt, Public spécifique		Aconfessionnelle	Commune moins de 2 000 hab.	Création d'école
BLOSSOM ELEMENTARY SCHOOL JOINVILLE	Société	Paris	75019	Montessori		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
BLOSSOM ELEMENTARY SCHOOL CARDINET	Société	Paris	75017	Montessori		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
BLOSSOM ELEMENTARY SCHOOL VIVALDI	Société	Paris	75012	Montessori	Musique, chant	Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
ÉCOLE LES PETITS ÉLANS	Association	Aloxe-Corton	21420	Alternative	Nature & Forêt	Anglais, Espagnol	Aconfessionnelle	Commune moins de 2 000 hab.	Création d'école

NOM	STATUT	VILLE	CODE POSTAL	PÉDAGOGIE DOMINANTE	SPÉCIFICITÉ(S)	LANGUE(S)	CONFESSION	IMPLANTATION	CRÉATION OU OUVERTURE DE NIVEAU
LA PETITE ÉCOLE-SAINTE GENEVIÈVE DES GRANDES CARRIÈRES	Association	Paris	75018	Classique			Catholique	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
EIB WAGRAM	Société	Paris	75017	Classique		Bilingue, Anglais, International	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
EDEYS LA ROCHELLE	Association	Périgny	17180	Alternative	Public spécifique		Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
ÉCOLE NOTRE-DAME DES MARINIERS	Association	Saint-Symphorien-d'Ozon	69360	Classique			Catholique	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
LUMANA	Société	Vincennes	94300	Alternative		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
NOVA KIDS SCHOOL	Société	Saint-Maur-des-Fossés	94210	Alternative		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
COLLÈGE ALTERNATIF CONSTANCE	Association	Hénonville	60119	Alternative	Public spécifique		Aconfessionnelle	Commune entre 2 000 et 5 000 hab.	Création d'école

© Créer son école - Conférence de rentrée du 09/09/2026

COLLÈGE

NOM	STATUT	VILLE	CODE POSTAL	PÉDAGOGIE DOMINANTE	SPÉCIFICITÉ(S)	LANGUE(S)	CONFESSION	IMPLANTATION	CRÉATION OU OUVERTURE DE NIVEAU
ÉCOLE BILINGUE DES PETITS KIDS NEYDENS	Société	Neydens	74160	Classique		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune moins de 2 000 hab.	Ouverture de niveau
COURS JEAN-BAPTISTE FOUQUE	Association	Carnoules	83660	Classique			Catholique	Commune entre 2 000 et 5 000 hab.	Ouverture de niveau
ÉCOLE SAINT-MICHEL DE FRIGOLET	Association	Tarascon	13150	Classique	Arts		Catholique	Commune entre 5 000 et 20 000 hab.	Ouverture de niveau
COURS SAINT JOSEPH SAINTES	Association	Saintes	17100	Classique			Catholique	Commune plus de 20 000 hab.	Ouverture de niveau
LA MAISON DES ENFANTS LE VILLAGE	Société	Castelnau-le-Lez	34170	Montessori		Bilingue, Anglais, Internationale	Aconfessionnelle	Commune entre 5 000 et 20 000 hab.	Ouverture de niveau
ÉCOLE LE ZEPHYR	Association	Nevers	58000	Montessori	Arts		Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Ouverture de niveau
LA BUISSONNIÈRE SAINT AUNES	Association	Saint-Aunès	34130	Alternative			Chrétienne	Commune entre 2 000 et 5 000 hab.	Ouverture de niveau
MA PETITE ÉCOLE MONTESSORI	Société	Paris	75015	Montessori	Nature & forêt	Bilingue, Anglais, Internationale	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Ouverture de niveau
ÉCOLE COLLÈGE TANDEM	Société	Isle	87170	Montessori		Anglais	Aconfessionnelle	Commune entre 5 000 et 20 000 hab.	Ouverture de niveau
ÉCOLE MONTESSORI & PERMACULTURE SÈME LA VIE	Société	Saint-Just-Saint-Rambert	42170	Montessori	Nature & forêt	Bilingue, Internationale	Aconfessionnelle	Commune entre 5 000 et 20 000 hab.	Ouverture de niveau
LES P'TITS ET LES GRANDS NATUROS	Société	Mont-sous-Vaudrey	39380	Alternative	Nature & forêt		Aconfessionnelle	Commune moins de 2 000 hab.	Ouverture de niveau

NOM	STATUT	VILLE	CODE POSTAL	PÉDAGOGIE DOMINANTE	SPÉCIFICITÉ(S)	LANGUE(S)	CONFESSION	IMPLANTATION	CRÉATION OU OUVERTURE DE NIVEAU
ÉCOLE ALTERNATIVE INTERNATIONALE CATALA	Association	Mios	33380	Alternative		Bilingue, Anglais, Internationale	Aconfessionnelle	Commune entre 5 000 et 20 000 hab.	Ouverture de niveau
LA FERME DES ENFANTS-RIEUMES	Association	Rieumes	31370	Montessori	Nature & forêt		Aconfessionnelle	Commune entre 2 000 et 5 000 hab.	Ouverture de niveau
ÉCOLE CLAIRE-AIME	Association	Talant	21240	Classique	Public spécifique		Catholique	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
CITIZEN FOR SOCIETY SCHOOL	Société	Massy	91300	Alternative		Anglais	Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
BEABA COLLÈGE	Association	Vert-Saint-Denis	77240	Alternative			Aconfessionnelle	Commune entre 5 000 et 20 000 hab.	Création d'école
LES GÉNIES DE DEMAIN	Association	Suresnes	92150	Classique			Juive	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
SPORT ÉTUDES PERFORMANCE - EXCELLENCE	Association	Sainte-Bazeille	47180	Classique	Sportifs de haut niveau		Aconfessionnelle	Commune entre 2 000 et 5 000 hab.	Création d'école
COLIBRIS BILINGUAL SCHOOL	Société	Mus	30121	Alternative		Bilingue, Anglais	Aconfessionnelle	Commune moins de 2 000 hab.	Création d'école
ÉCOLE DE L'HIPPOCAMPE	Association	Tsingoni	97680	Alternative			Aconfessionnelle	Commune entre 5 000 et 20 000 hab.	Création d'école
COLLÈGE ANIMA	Société	Choisy-en-Brie	77320	Alternative			Aconfessionnelle	Commune moins de 2 000 hab.	Création d'école
COLLÈGE EN SENS	Association	Lunel	34400	Alternative			Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
ÉCLOSIA	Société	Eclassan	07370	Alternative	Nature & Forêt, Public spécifique		Aconfessionnelle	Commune moins de 2 000 hab.	Création d'école

NOM	STATUT	VILLE	CODE POSTAL	PÉDAGOGIE DOMINANTE	SPÉCIFICITÉ(S)	LANGUE(S)	CONFESSION	IMPLANTATION	CRÉATION OU OUVERTURE DE NIVEAU
ÉCOLE LES PETITS ÉLANS	Association	Aloxe-Corton	21420	Alternative	Nature & Forêt	Anglais, Espagnol	Aconfessionnelle	Commune moins de 2 000 hab.	Création d'école
COLLÈGE PRIVÉ LA CROIX D'OR	Société	Bouc-Bel-Air	13320	Alternative		Anglais	Aconfessionnelle	Commune entre 5 000 et 20 000 hab.	Création d'école
EDEYS LA ROCHELLE	Association	Périgny	17180	Alternative	Public spécifique		Aconfessionnelle	Commune plus de 20 000 hab.	Création d'école
COLLÈGE ALTERNATIF CONSTANCE	Association	Hénonville	60119	Alternative	Public spécifique		Aconfessionnelle	Commune entre 2 000 et 5 000 hab.	Création d'école

LYCÉE

NOM	STATUT	VILLE	CODE POSTAL	PÉDAGOGIE DOMINANTE	SPÉCIFICITÉ(S)	LANGUE(S)	CONFESSION	IMPLANTATION	CRÉATION OU OUVERTURE DE NIVEAU
ACADÉMIE SAINT-LOUIS DE CHALÈS	Association	Nouan-le-Fuzelier	41600	Classique	Internat, Non mixte		Catholique	Commune entre 5 000 et 20 000 hab.	Ouverture de niveau
ÉCOLE ALTERNATIVE INTERNATIONALE CATALA	Association	Mios	33380	Alternative		Bilingue, Anglais, Internationale	Aconfessionnelle	Commune entre 5 000 et 20 000 hab.	Ouverture de niveau
GROUPE SCOLAIRE PRIVÉ BOUGAINVILLE	Association	Aulnay-sous-Bois	93600	Classique			Musulmane	Commune plus de 20 000 hab.	Ouverture de niveau
SPORT ÉTUDES PERFORMANCE - EXCELLENCE	Association	Sainte-Bazeille	47180	Classique	Sportifs de haut niveau		Aconfessionnelle	Commune entre 2 000 et 5 000 hab.	Création d'école

© Créer son école - Conférence de rentrée du 09/09/2026

Carte d’identité de *Créer son école*

Qui sommes-nous ?

***Créer son école* est une association loi 1901 à but non lucratif.**
Elle est le premier opérateur de conseil, référencement, formation, lobbying au service de l'essor des écoles indépendantes en France depuis plus de 20 ans.

Fondée par Anne Coffinier, ancienne élève de l'ENA et de l'ENS de la rue d'Ulm, elle recense chaque année les créations d'écoles, collèges et lycées privés hors contrat (aussi appelés écoles indépendantes). ***Créer son école* agit pour la qualité, la vitalité et l'accessibilité de l'école libre en France.** Pour cela, elle conseille les créateurs d'école et chefs d'établissement en place, leur apporte un soutien multiforme (accompagnement juridique, soutien financier, mise en réseau, soutien dans les relations institutionnelles, soutien en cas de contentieux, lobbying institutionnel, accès à un réseau de partenaires, communication…). Elle forme les enseignants et éducateurs des écoles libres. Elle organise chaque année, à la Toussaint, les Rencontres nationales des écoles libres rassemblant 200 chefs d'établissement.

Convaincue des vertus du pluralisme éducatif, elle interagit avec des écoles profondément différentes dans leur approche éducative et pédagogique et les met en réseau.

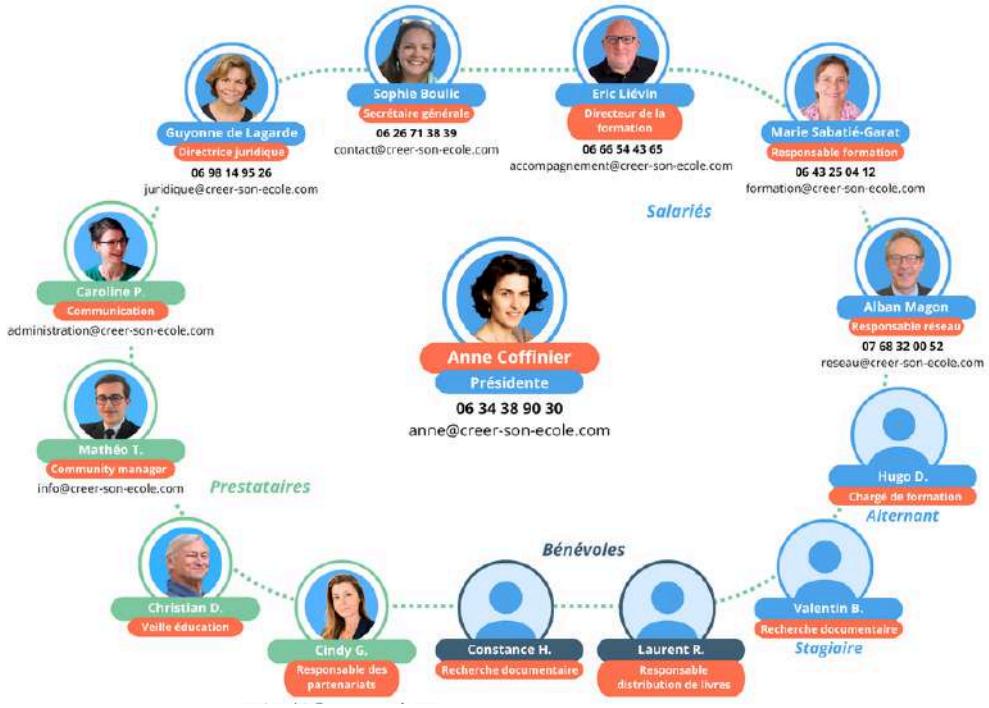

➤ L'observatoire de la liberté d'enseignement

👋 ***Créer son école* met gratuitement à votre disposition son Observatoire de la liberté d'enseignement, accessible sur la page :**
https://creer-son-ecole.com/sinformer/observatoire-de-la-liberte-denseignement/

Cet observatoire présente l'état actualisé de :

- La situation juridique de l'exercice de la liberté d'enseignement en France (lois et jurisprudences)
- Les repères statistiques relatifs aux nouvelles écoles libres en France, et les données et analyses de créations d'écoles sur plusieurs années
- Une bibliographie des publications scientifiques sur les écoles libres et la liberté d'enseignement

© Créer son école - Conférence de rentrée du 09/09/2026

Contact Presse

CRÉER SON ÉCOLE

Permanence de *Créer son école*
Tél. : 07 68 32 00 52
E-mail : reseau@creer-son-ecole.com

Anne Coffinier, présidente de *Créer son école*
Tél. : 06 34 38 90 30
E-mail : anne.coffinier@creer-son-ecole.com
X @AnneCoffinier

Adresse de correspondance (siège)
29 allée des Bocages 78110 Le Vésinet

➤ Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

	Créer son école www.creer-son-ecole.com	Fondation Kairos-Institut de France https://www.fondationkairoseducation.org	Anne Coffinier
	@creersonecoleofficiel https://www.instagram.com/creersonecoleofficiel	**@kairosinstitutdefrance** https://www.instagram.com/kairosinstitutdefrance/	**@annecoffinier** https://www.instagram.com/annecoffinier/
	Créer son école - Officiel https://www.facebook.com/people/Créer-son-école-Officiel/100089103469653	**Fondation Kairos pour l'innovation éducative - Institut de France** https://www.facebook.com/FondationKairosInstitutDeFrance	**Anne Coffinier** https://www.facebook.com/anne.coffinier
			Anne Coffinier-Barry https://x.com/AnneCoffinier
	@creersonecole516 www.youtube.com/@creersonecole2005	**@fondationkairoseducation2732** https://www.youtube.com/@fondationkairoseducation2732	
	Créer son école https://www.linkedin.com/company/créer-son-école	**Fondation Kairos pour l'innovation éducative - sous égide de l'Institut de France** https://www.linkedin.com/company/fondation-kairos-sous-gide-de-l-institut-de-france-page-officielle	**Anne Coffinier-Barry** https://www.linkedin.com/in/anne-coffinier-barry-3b6ab9306/

Remerciements

Nos vifs remerciements pour la préparation du dossier de presse et de cette conférence de rentrée vont à Alban Magon, responsable du recensement annuel et de la gestion des data écoles, notre secrétaire générale Sophie Boulic, Grégoire Leclercq d'École futée, Caroline Perreau pour le graphisme, Guyonne de Lagarde pour le cadre juridique, Oriane Peillon, pour son accueil et son témoignage dans son groupe scolaire Montessori, Thomas Villain pour l'annuaire en ligne et Fabrice Costa pour l'impression. Nous remercions aussi vivement les têtes de réseaux d'école pour leurs informations.

© École Sainte-Philomène

Depuis plus de 20 ans, l'association *Créer son école* est l'acteur de référence de l'accompagnement des écoles indépendantes en France. Elle a soutenu le développement de plus de 800 écoles libres.

Le meilleur de la liberté scolaire
au service de tous les enfants !

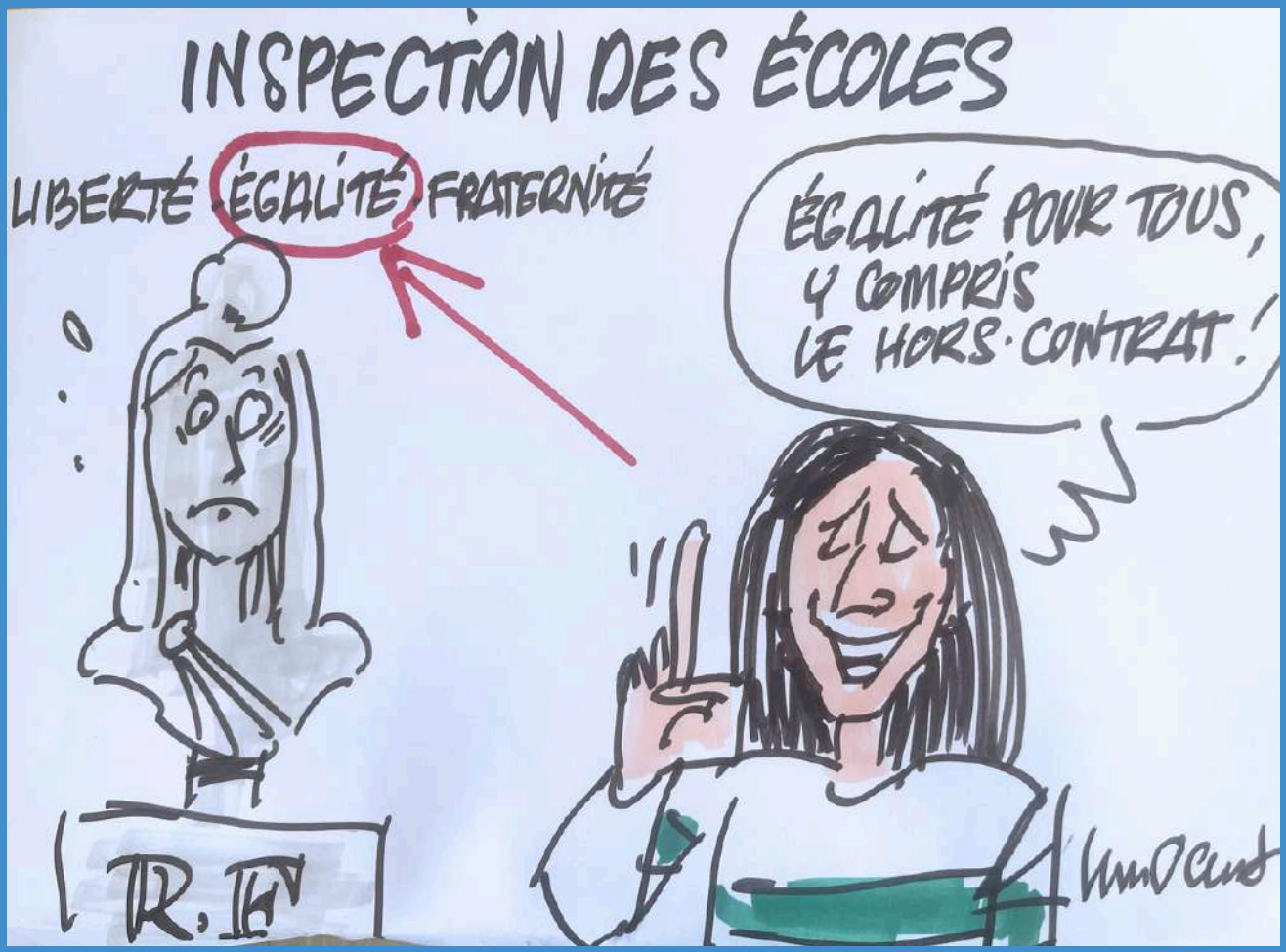

www.creer-son-ecole.com

CRÉER SON ÉCOLE